

NEUVECELLE

92



Sommaire

Le mot du Maire	3
Concours des maisons fleuries	4
Concours départemental des villes et villages fleuris 1991	8
Budget 1991 - Compte administratif 1990	9
La vie scolaire Neuvecelloise	10
Etat civil 1891	14
Etat civil 1991	15
Gym Nouvelle Forme	17
Association Omnisports de Neuvecelle	18
Le Club de l'Amitié	19
Les Donneurs de Sang	21
Nos châtaigniers	22
Les pêcheurs	24
Neuvecelle en chiffres et dans la mouvance du temps	25
Compte-rendus des réunions du Conseil Municipal en 1991	36
La santé au rythme du cœur	38
Réflexion sur la gestion financière de la commune	41
Programme de travaux et d'investissements 1991	42
Aménagement de Milly	44
P.O.S. - Circulation - Sécurité	46
Permis de construire 1991	48
Le terrain de Valère (Tholstrup)	49
Voies de communications entre la Haute-Savoie et le Valais	52
Animation à la Chapelle de Maraîche	55
Nos joies, nos peines	56
Qui reconnaissez-vous	57
Vie pratique	58

Page de couverture :

Aquarelle de MINAM-BORIER

Ferme à Lécherot dans l'ancien village des Laurent.

Deux maisons de ce village portent, apposé en blason sur leur mur, le grill de Saint-Laurent.

Les trois maisons de Lécherot vont avoir trois siècles, elles datent de 1697 et sont portées sur la mappe sarde de 1732.

Ferme à très belle poutraison avec balcon à l'étage supérieur, grenier-réserve, pressoir, elle appartient à Mademoiselle Hélène Vesin et fut pendant longtemps la propriété des Lazareth, surnommés Choquis.

En haut à droite :

Armoiries des seigneurs de Neuvecelle (XII^e siècle)

Héraldique : De gueules au lion d'or armé et lampassé de sable

Devise : UBIQUE (partout).

L'EQUIPE DE RÉDACTION

PRÉSENTE

SES MEILLEURS VŒUX

ENTREPRISE D'ELECTRICITÉ GÉNÉRALE

R. JACQUIER

CHAUFFAGE ELECTRIQUE
ECLAIRAGE PUBLIC

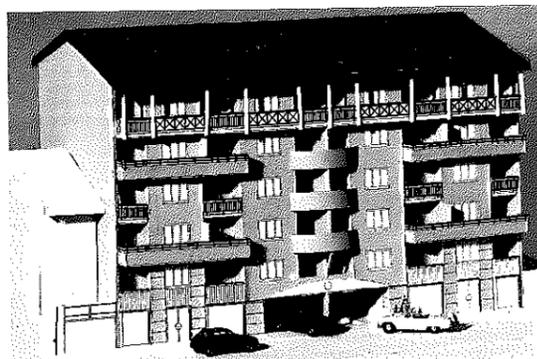
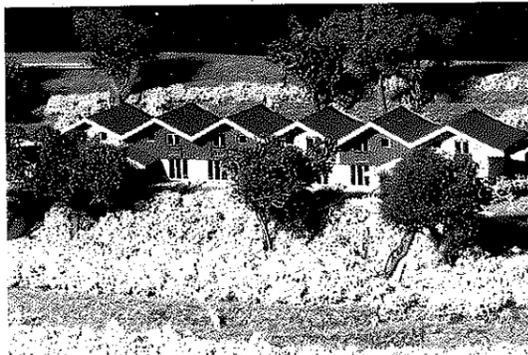
MAXILLY SUR LÉMAN • 74500 EVIAN LES BAINS
TÉL. 50.75.22.52

RÉALISATIONS OPAC 74

Les Vergers du Golf

PUBLIER

Villas jumelées proches du lac et du C.E.S.
Chaque villa de type F4/F5 dispose de :
un garage individuel
un parking
un cellier
un jardin



Le Clos Chamberland

EVIAN

A 100 mètres du Palais des Congrès
Du studio au F5
Locaux commerciaux
Immeuble livrable fin 1992

Renseignements : **agence léger** TÉL. 50.75.05.44 - EVIAN

Le mot du Maire

Chacun d'entre nous a été sollicité au printemps 1990 dans le cadre du recensement national. Les résultats ont été publiés récemment. Ils sont intéressants à plus d'un titre.

Sur le plan de la population d'abord. Le chiffre retenu est de 1954 habitants. C'était avant la mise en service de différents ensembles dont le GALLIA. Le recensement complémentaire de l'été 1991 fait état de 2114 habitants qui est la population officielle de NEUVECELLE aujourd'hui. Sur le plan de l'activité ensuite, moins de 10% des gens qui vivent sur la Commune y travaillent. C'est la confirmation de caractère résidentiel de NEUVECELLE. Mais ce qui est certainement le plus important c'est de constater que plus de 50% de la population active se déplace pour travailler en dehors de l'agglomération d'EVIAN, essentiellement vers THONON et la SUISSE. D'une situation naturelle de banlieue, NEUVECELLE a pris la dimension d'une Commune suburbaine qui s'insère dans le contexte du bassin lémanique.

Les conséquences de cette évolution ne sont pas neutres pour notre avenir. Il appartient à la commune d'affirmer son identité tant géographique que territoriale. Rien cependant ne pourra être fait sans garder à l'esprit ce qui est notre richesse essentielle, à savoir la qualité de notre environnement. Certaines mesures dépendent directement de la commune. Acquérir des terrains, protéger des espaces relèvent de ses compétences. Par contre, dans d'autres domaines, la Commune n'est pas seule. Les problèmes de circulation et de sécurité, en particulier, ne pourront être résolus sans que l'Etat ou le Département aient conscience de leurs responsabilités. La Commune est l'affaire de tous.

Louis DURET,
Maire

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Le fleurissement

Depuis de nombreuses années, les grandes villes du département se sont penchées sur leur embellissement, la qualité de leurs équipements et leur environnement.

Il est bien évident que le bien-être de tous, résulte pour beaucoup de notre environnement, de la manière d'aménager les petits "délaissés" le long des rues ou routes publiques, de même que les grands espaces libres ; de valoriser le "construit" c'est à dire les maisons de la ville ou du village.

Pour les communes rurales, le fleurissement constitue un enchaînement tout naturel entre la nature environnante et l'habitat qui s'y intègre ainsi parfaitement. Il renforce également l'attrait et l'image de la commune auprès des visiteurs habituels ou de passage. Le fleurissement constitue, pour eux, un élément imitatif de séjour ou de retour ; c'est pourquoi les retombées économiques peuvent être importantes. Sur le plan touristique, l'ensemble des établissements commerciaux, hôteliers et de restaura-

tion sont susceptibles de profiter d'une telle animation.

Pour les particuliers, quel plaisir, en rentrant d'une journée de travail, de trouver un cadre de vie différent de celui où l'on exerce sa profession ; pour les sédentaires, commerçants, retraités qui passent toute leur journée au même endroit, le fleurissement est perçu avec beaucoup de joie et de satisfaction : c'est le plaisir des sens, l'invitation et l'accueil, la détente, l'équilibre, la beauté...

Le fleurissement est tout cela à la fois ; il est l'image de marque d'une ville, d'une commune et de la maison.

Il est bon, peut être, de rappeler quelques conseils pour le fleurissement des maisons, balcons, terrasses et fenêtres.

Les récipients

Ici les plantes sont cultivées en bacs ou jardinières en bois, éternit ou plastique. Il serait préférable que

ces bacs ou jardinières soient d'une couleur proche de celle de la façade ou des volets de la maison (pas de couleurs criardes, rouge, bleu, violet, qui "pomperaient" la couleur et la teinte des fleurs).

Les jardinières doivent avoir leur fond percé de trous de 1 mm, tous les 20 cm, les uns des autres, pour permettre l'écoulement des excès d'eau d'arrosage. Disposer des fragments de poterie (tessons) au-dessus des trous pour éviter qu'ils se colmatent.

Mélange de plantation

Il doit être perméable, aéré, ne pas retenir l'eau d'arrosage en surface. Il devra être riche pour assurer une belle végétation et floraison des plantes.

Composition

1/3 de terre franche de jardin (criblée), 1/3 de terreau de feuille bien décomposé, ou fumier très décomposé, 1/3 de tourbe horticole enrichie (Flora-Torp-TKS²) + un peu de sable, pour alléger le mélange, + un engrais organique complet 1 à 2 verres à vin par brouette de mélange (engrais genre super organique ou Ferti-loral ou autres).

On peut utiliser avec succès ou même quantité un engrais retard à libération lente des principes fertilisants, genre Osmocote ou Tréabon. Bien mélanger le tout pour uniformiser le mélange.

De bons mélanges par jardinières se trouvent dans le commerce, exemple spécial géranium, un sac de 25 ou 50 litres ; auxquels il est parfois bon d'ajouter un peu de terre de jardin criblée.

Choix des plantes

Il est fonction :

- 1°) de l'exposition ou de l'ensoleillement,
- 2°) de la couleur de la maison (les fleurs ne doivent pas avoir la même couleur que la maison afin de bien se détacher).

La décoration des fenêtres ou balcons doit avoir une certaine unité, c'est à dire respecter un ordre de décoration florale en adoptant un thème déterminé ; soit d'une seule couleur, de deux ou trois couleurs ; en évitant la juxtaposition de couleurs qui heurtent la vue (rouge-jaune). Jouer plutôt avec des harmonies. Mettre de temps en temps une pointe de blanc (pétunias blancs ou autres...) pour éclairer et faire ressortir les autres couleurs dominantes.

1^{er} exemple

- situation ensoleillée (décoration estivale)

1^{er} rang : géraniums lierres retombants, pour des balcons ou autres (rouge, rose, parme, etc...),

2^e rang : géraniums zonales (dressés) rouges avec quelques pétunias blancs.

2^e exemple

- 1^{er} rang : pétunias pendula "cascade rose"

2^e rang : pétunias multiflora rouge ou mauve et quelques blancs.

Situation au nord ou à mi-ombre

Bégonias tubéreux Bertini pendula à petites fleurs
Asparagus. Impatiens (buveuses d'eau) Fuschias à port dressé ou pleureur, etc...

Il est bon, avant la mise en place ou la veille, de tremper ou d'arroser copieusement les plantes pour éviter que la motte s'effrite au dépotage avant la plantation. Après la mise en place, arroser suffisamment pour serrer les racines des plantes dans le mélange des jardinières.

Arrosage et entretien

Arroser copieusement chaque fois que la terre devient sèche. Il faut se rappeler que l'eau d'arrosage doit avoir une température voisine ou légèrement inférieure à la température du mélange contenu dans les bacs. L'arrosage avec une eau très froide en fin d'après-midi en été provoque souvent un arrêt de croissance des plantes (phénomène de blocage), dans ce cas, il est préférable d'arroser le matin à la fraîcheur.

Les arrosages fréquents et peu importants favorisent le développement des maladies (pourriture, rouille, oïdium, fusariose, etc...) il en est de même de l'excès d'arrosage ; les récipients en dessous des bacs ne doivent jamais conserver l'eau d'arrosage plus d'une heure ou deux après l'opération (pourriture des racines).

Fertilisation

Après le premier mois de plantation donner un arrosage ou deux par semaine avec un engrais soluble additionné à l'eau servant à arroser (genre solugène), Plantora, Algo-flash, etc...) à la dose de 2 à 3 grammes par litre d'eau (une cuillère à café pleine = 5 grammes environ).

Ne pas laisser la surface de la jardinière ou bac se tasser et devenir dure, faire de temps en temps un petit binage en enlevant les feuilles jaunes qui se dessèchent et les fleurs fanées. Ceci est très important pour la santé des plantes et la beauté de la garniture florale qui vous donnera alors entière satisfaction et vous récompensera pleinement des soins et activités apportés à vos plantes.

"La valeur des choses se mesure à la joie qu'elles nous donnent".

Le bonheur, c'est aussi de se sentir bien où l'on réside, dans son village, sa commune en la rendant belle, agréable et accueillante.

E. BOULENS,
Ingénieur honoraire
Conseiller pour le fleurissement
des communes du département



Hôtel LA VERNIAZ (1^{er} prix catégorie commerces)

Socco

Route des Creuses - 74650 CHAVANOD - ANNECY

Tél. 50.69.33.44

HYGIENE PUBLIQUE

Adduction d'eau - Captages
Assainissement

TRAVAUX DE MONTAGNE

Pistes de ski
Enneigement artificiel

GÉNIE CIVIL

Réservoirs
Ouvrages d'art

La Verniaz

Country-Club d'Evian

TENNIS - EQUITATION

PISCINE CHAUFFÉE

Ouvert de Février à Novembre - Tél. 50.75.04.90

CLASSEMENT

1^{re} CATÉGORIE : MAISONS AVEC JARDIN TRÈS VISIBLE DE LA RUE

- 1^{er} BOCHATON François - Avenue du Flon
- 2^e PAGNIER Pierre - Pré de l'Abbaye
- 3^e ESSEVAZ-ROULET Guy - Avenue de Milly
LYET André - Avenue du Flon
OLLIVIER Max - Chemin des Houches
- 6^e BUTTAY Jean - Avenue de Lécherot
- 7^e ALPHONSE Joseph - Avenue d'Evian
LARGE Christian - Route de Grande-Rive
PERTUISET Marcel - Avenue du Flon
- 10^e FÉLICI Yves - Chemin des Confertes
- 11^e LAZARETH Michel - Avenue de Lécherot
- 12^e VULLIET Dominique - Route de Thollon
- 13^e BONNEVIE Gilbert - Route de Grande-Rive
CARRY Gérard - Pré de l'Abbaye
- 15^e FOREL Serge - Avenue de Maraîche
JACQUIER Fernand - Avenue de Verlagny
- 17^e BUTTAY Paul - Avenue de Lécherot
FOURNIER Jean - Route de Grande-Rive
LUGRIN Martial - Impasse du Flon
PISSARD Joseph - Avenue de Milly
- 21^e CLAIMAND Roger - Avenue de Milly
MAURICE Robert - Impasse des Chênes
- 23^e LAZARETH Antoine - Avenue de Milly
- 24^e LAZARETH Micheline - avenue de Lécherot
REBET René
- 26^e POUX René - Pré de l'Abbaye
VEILLET René - Avenue du Léman
- 28^e VERGNAUD Henri - Avenue des Tours
- 29^e BURNAT Gérard - Chemin des Confertes
TARRANO Roger - Avenue Seuvay
VALETTE Jean - Avenue du Flon
- 32^e BURNET Joseph - Route de Grande-Rive
BUTTAY Georges - Avenue de Lécherot
- 34^e GREPILLAT Gustave - Route de Grande-Rive
ROUSSEY Raymond - Avenue de Maxilly
- 36^e JACQUIER Marcel - Avenue de Maxilly
- 37^e CROZIER Willy - Chemin des Confertes
FRANCINA Gaston - Route de Grande-Rive
LECŒUVRE Georges - Chemin des Confertes
TEISSERE Louis - Avenue de Montigny
- 41^e LACROIX Gilbert - Route de Grande-Rive
LEONARDUZZI Richard - Chemin des Houches
WEBLEN Annick - Avenue de Lécherot
- 44^e DIDES Christian - Avenue du Flon
DÜCH Eric - Route de Grande-Rive
- 46^e HAÛN Marcel - Avenue de Maraîche
- 47^e PHILIPPE Yvonne - Avenue de Maraîche
- 48^e CURDY Pierre - Avenue de Maraîche

2^e CATÉGORIE DÉCOR INSTALLÉ SUR LA VOIE PUBLIQUE

- 1^{er} GUIGNARD Daniel - Avenue de Maraîche
JACQUIER Léon - Avenue d'Abondance
- 3^e MORAND Alphonse - Avenue de Verlagny
- 4^e BLANC Jean - Avenue de Maxilly
LEONARDUZZI Alexandre - Av. de Montigny
- 6^e LAURENT Auguste
MOROSATO Aurèle - Avenue de Montigny
PICCOT Yves - Avenue de Verlagny
- 9^e LEVRAY Marie-Rose - Le Rond-Point
- 10^e SIMON Patrick - Avenue de Verlagny
- 11^e BONNEVIE Prosper - Rue des Pêcheurs

3^e CATÉGORIE BALCONS OU TERRASSES SANS JARDINS VISIBLES

- 1^{er} AUGERT Jean-Noël - Avenue de Valère
- 2^e MORAND Louis - Route de Grande-Rive
- 3^e TRINCAT François - Pré des Portes
- 4^e VOLDOIRE Marius - Avenue d'Evian
- 5^e BEAUGHEON Gilles - Avenue de Valère
- 6^e TARRANO Marcel - Résidence "Le Milly"
- 7^e VIOLLAT Edmond - Résidence "Le Milly"
- 8^e LEVRAY Bernadette - Route de Grande-Rive
SAUVAGE Marguerite - Av. du Club Hippique
- 10^e CHAPUIS Jean - Avenue Seuvay
LACROIX Marcel - Avenue du Léman
- 12^e DEIDDA Francesco - Avenue de Forchez.

5^e CATÉGORIE IMMEUBLES COLLECTIFS COMPRENANT AU MOINS 6 APPARTEMENTS

- 1^{er} LA GRANGE - Chemin de Chez Duret

6^e CATÉGORIE HOTELS - RESTAURANTS - CAFÉS AVEC OU SANS JARDINS

- 1^{er} LA VERNIAZ - Avenue de la Verniaz
(très vives félicitations du jury)
- 2^e Gîte d'Etape LE BOIS RAMÉ - Av. de Lécherot
- 3^e CAFÉ DE LA MAIRIE - Avenue de Verlagny
- 4^e CHENAL LAURENT Pierre - Le Rond Point
- 5^e BOUCHERIE CHESSEL - Avenue de Milly
- 6^e FJT-CIS - Avenue d'Evian
- 7^e LE PANORAMA - Grande-Rive

7^e CATÉGORIE FERMES

- 1^{er} DUCOMMUN Hortense - Avenue de Valère
- 2^e JACQUIER Rosine - Avenue de Maxilly



S.A.R.L.

FAVRE Frères

CHAUFFAGE - SANITAIRE
POMPES A CHALEUR - GAZ

Montigny - MAXILLY-SUR-LÉMAN - EVIAN
Tél. 50.75.06.14 - 50.75.22.08

Pierre CHENAL-LAURENT

HORTICULTEUR FLEURISTE

"Le Rond-Point"
Neuvecelle
Tél. 50.75.13.73

CHARPENTE PAOLY S.A.

Couverture-Zinguerie
Ossature Bois Homogen 80

74500 LUGRIN
TÉLÉPHONE : 50.76.04.29



Maison de la Presse

S.A. Fournier - Diffusion Presse

Librairie-Papeterie
Photocopie minute

55-57, rue Nationale - EVIAN - Tél. 50.75.04.36

Concours Départemental des Villes et Villages Fleuris 1991



Ilot giratoire
du
Rond-Point

Depuis plusieurs années déjà notre Commune participe à ce concours destiné à stimuler et à mettre à l'honneur les efforts accomplis par certaines équipes municipales pour améliorer le fleurissement, la qualité des espaces verts, la propreté des lieux publics, l'espace de la vie quotidienne des habitants de la cité.

Cette année, le jury départemental a visité NEUVECELLE le lundi 22 juillet et a particulièrement remarqué les fleurissements suivants :

- Entrée Est de la Commune sur R.N. 5 à Grande-Rive
- Chapelle de Maraîche et alentours
- Mairie et alentours
- Carrefour de l'Eglise
- Ilot giratoire du Rond-Point.

Au palmarès des communes de 1000 à 5000 habitants, catégorie PLAINE, NEUVECELLE a obtenu le 26^e prix, se classant immédiatement après ALLINGES mais avant SCIEZ, ALBY-SUR-CHÉLAN, CHAVANOD, TALLOIRES, etc...

NOTE OBTENUE EN 1991 : 52,37

NOTE OBTENUE EN 1990 : 43,75.

BRAVO et MERCI à nos jardiniers municipaux et à l'année prochaine !

Budget 1991 PRIMITIF ET SUPPLÉMENTAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

60 Denrées et fournitures	249.596
61 Frais de personnel	1.959.300
62 Impôts et taxes	7.500
63 Travaux et services extérieurs	1.154.427
64 Participations et contingents	1.647.449
65 Allocations et subventions	254.246
66 Frais de gestion générale	470.755
67 Frais financiers	957.685
69 Charges exceptionnelles	1.681
82 Charges antérieures	6.500
83 Prélèvement pour dépenses investissement	1.913.104
TOTAL	8.622.243

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

70 Produits d'exploitation	1.807.400
71 Produits domaniaux	123.335
72 Produits financiers	6.384
73 Recouvrement - subventions	125.000
74 Dotations versées par l'Etat	2.201.684
75 Impôts indirects	1.149.680
77 Impôts directs	2.654.099
79 Produits exceptionnels	85.000
82 Produits antérieurs	469.661
TOTAL	8.622.243

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

06 Déficit d'investissement reporté	75.497
13 Frais extraordinaires	417.790
14 Participations à des travaux d'équipements	5.000
16 Remboursements d'emprunts	565.839
18 Règlement des dettes à long ou moyen terme	10.547
21 Acquisition biens meubles et immeubles	2.110.763
23 Travaux de bâtiment et génie civil	6.287.933
29 Dépenses imprévues	50.000
TOTAL	9.523.369

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

10 Subventions	2.022.297
11 Prélèvement sur recettes de fonctionnement	1.913.104
14 Participation sur travaux d'équipement	1.787.750
16 Produits des emprunts	3.800.218
TOTAL	9.523.369

Compte administratif 1990

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

60 Denrées et fournitures	229.591,64
61 Frais de personnel	1.695.622,56
62 Impôts et taxes	6.870,50
63 Travaux et services extérieurs	842.104,41
64 Participations et contingents	1.396.930,33
65 Allocations et subventions	259.745,33
66 Frais de gestion générale	345.247,38
67 Frais financiers	556.786,23
82 Charges antérieures	791,00
83 Prélèvement pour dépenses investissement	3.068.570,06
TOTAL	8.402.259,44

Excédent de clôture - Fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

70 Produits de l'exploitation	1.546.030,63
71 Produits domaniaux	39.400,00
72 Produits financiers	79,10
73 Recouvrement - subventions	201.490,11
74 Dotations versées par l'Etat	2.206.198,00
75 Impôts indirects	948.903,05
77 Contributions directes	2.424.203,00
79 Produits exceptionnels	59.997,92
82 Produits antérieurs	1.445.619,00
TOTAL	8.871.920,81

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

13 Frais extraordinaires	331.961,83
14 Taxe locale d'équipement	107.202,00
16 Remboursement capital emprunts	430.576,89
18 Règlement des dettes à long ou moyen terme	9.409,54
21 Acquisition de biens meubles et immeubles	959.165,50
23 Travaux de bâtiment et génie civil	5.809.751,05
TOTAL	7.648.066,81

Déficit de clôture - Investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

10 Subventions d'équipement, dons et legs	1.735.400,00
11 Prélèvement sur recettes fonctionnement	3.068.570,06
14 Participation travaux d'équipement	643.031,25
16 Produits emprunts	2.103.400,00
25 Recouvrement de créance à long et moyen terme	22.168,12
TOTAL	7.572.569,43

Excédent de clôture - Fonctionnement

Déficit de clôture - Investissement

Excédent global de clôture

LA VIE SCOLAIRE NEUVECELLOISE

A) LA VIE SCOLAIRE EN MATERNELLE !

La vie scolaire en maternelle a été ponctuée par les différents événements du calendrier : sorties, spectacles, Noël, fête scolaire.

a) Les sorties

Visite à la boulangerie de Petite-Rive, la fabrication du pain n'a plus de secret pour nos petits écoliers. Les enfants, institutrices rendent un grand merci à M. et Mme GREPILLAT de leur accueil.

Le 4 juillet 1991, départ en car pour une journée au zoo de Servion (en Suisse), grandes joies pour les enfants au moment du pique-nique.

Les sorties neige : quelques activités de ski de piste, de fond, luge et surtout jeux de neige.

b) Spectacles

Pour Noël, présentation de marionnettes de Guy PRUNIER, suivi de la traditionnelle visite du Père Noël. Merci à François TRINCAT qui a fait la joie de nos enfants, en assumant le rôle difficile du Père Noël.

Mars : représentation du spectacle de théâtre d'ombres "La sorcière du placard aux balais" conte de Gripari.

Juin : "Nature et Futur" activité théâtrale animée par partrick Coubia et Delphine son assistante, fut le dernier spectacle qui a clôturé la fin de cette année scolaire très sympathique et amicale.

L'école maternelle a accueilli 66 enfants de 3 à 5 ans en 1990 et en accueille aujourd'hui 82, grâce à l'ouverture d'une troisième classe, bienvenue à Mme JAFFRÈS, institutrice nouvellement nommée, ainsi qu'à Elisabeth VESIN, nouvelle ASEM. Au revoir à Dominique MORAND qui a décidé de prendre une nouvelle orientation professionnelle.

AVIS A TOUTES LES FAMILLES

Pour la rentrée scolaire de 1992, je sollicite auprès des parents dont les enfants sont nés en 1989, de prendre contact avec Mme LEMUET, directrice de l'école maternelle.

Enfin, pour terminer, je désire remercier tous les parents, la municipalité, l'Association Lou Nové Chatni, car sans le soutien de chacun, aucune de ces activités ne pourrait être concrétisée.

B) LA VIE SCOLAIRE EN PRIMAIRE

a) Classe de Madame GAILLET CP - CE 1

Le 21 septembre 1991. Les CP et CE 1 se sont joints aux classes maternelles pour assister au spectacle d'un conteur "Guy PRUNIER". Tout d'abord, les enfants écoutent, puis, plus tard, lorsque d'un gros livre sont sortis toutes sortes d'objets : flûtes, accordéons, etc... les enfants participent. En quittant l'école maternelle (c'était le jour de l'arbre de Noël des petits), ils ont fait un détour vers le sapin ou le Père Noël leur a distribué des papillotes à leur grande joie.



Ecole maternelle : décor "Nature et Futur" spectacle présenté le jour de la fête scolaire

Les enfants de la grande section de tous rendent visite. Les enfants sont costumés et nous chanteront quelques uns de leurs chansons que les enfants du CP récitent quelques échanges se feront à la grande joie de

En avril. De nouveau en maternelle pour, cette fois assister à un spectacle de théâtre d'ombres : "La sorcière du placard à balais", conte de Gripari. A l'occasion de la représentation qui les a enchantés, les enfants ont eu la possibilité d'aller voir l'envers du décor, de comprendre le fonctionnement et la confection des figurines, maintenues face à l'écran par des baguettes, tenues perpendiculairement. Cette fois encore ils étaient enchantés.

Le 4 juin. Sortie à Genève en compagnie de la classe de CEC 1-CE 2 de Mme MAZZUCHETTI, au muséum d'histoire naturelle. Spectacle permanent de dinosaures reconstitués et animés. Les enfants ont beaucoup apprécié.

b) Classe de Madame LAGACHE CE2 - CM1

3 après-midis de ski de fond au Mont Bénand, à Bernex, le 21 juin 1991, sortie randonnée au Chalet d'Oche et pique-nique au bord du lac de la Caze à Bernex.

Du 7 au 15 janvier 1991, 54 élèves se sont perfectionnés sur les pistes de ski de Bernex, tous à un niveau différent ont énormément apprécié cette semaine. Cette activité concernait surtout la classe de Mme LAGACHE et celle de Mme MAZZUCHETTI. Un grand merci à tous les parents accompagnants.

c) Classe de Madame MAZZUCHETTI CE1 - CE2

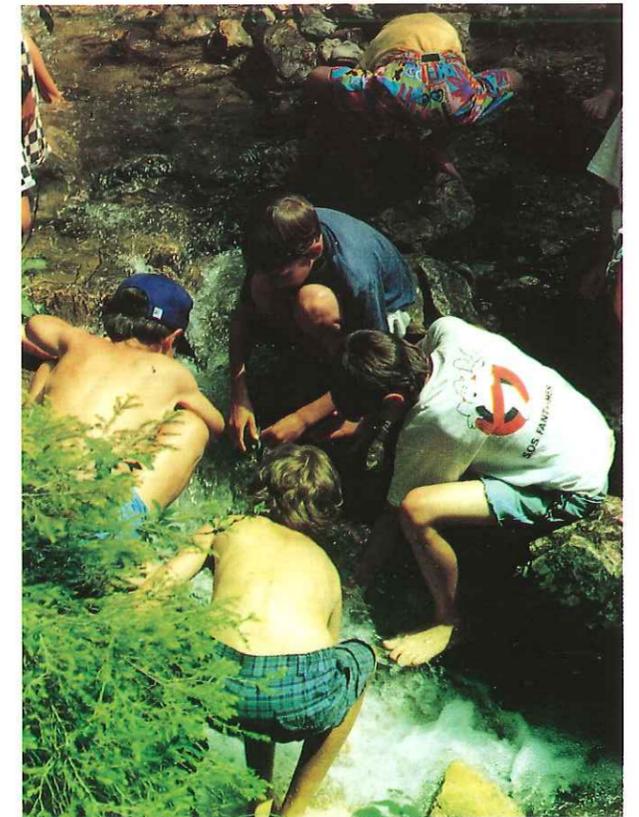
Visite au muséum d'histoire naturelle de Genève. Activité de ski de piste sur 8 jours. Activité de tennis au Tennis Club d'Évian à l'automne et au printemps 1 fois par semaine. Grand merci à tous les parents accompagnants.

d) Classe de Michel BIOLLEY CM1 - CM2 (année 90-91)

La classe s'est impliquée dans la vie locale :

- aubade à la doyenne de la commune, Mme DESAULES, à l'occasion de la Fête de la Musique,
- aubade à l'occasion de la réunion des personnes seules,
- animation sur le train du Tonkin avec les autres classes à Noël,
- participation habituelle aux cérémonies nationales,
- sensibilisation à l'environnement (observation et découverte du terrain communal "Tholstrup" avec la collaboration du CAUE (Comité d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement),
- sensibilisation à la sécurité routière en s'intéressant à l'aménagement des abords de l'école et à la sécurité des autres secteurs de la commune.

En prolongement du film "CHABLAIS 1591", voir article dans le bulletin de janvier 1991, un groupe



Descente sur Bernex CM1 - CM2
Mise en pratique de la Porce de l'eau. Installation d'un moulin qui vient d'être taillé dans une branche d'aune

d'élèves et de parents ont participé à une émission de la T.S.R.

Dans le cadre des activités USEP

La classe s'est bien classée en endurance, athlétisme et surtout en hand-ball, lors des rencontres avec les écoles environnantes.

Résultats des rencontres USEP d'endurance :

Sélectionnés à Lugrin :
Garçons 83 : LAZARETH Grégory 2^e, LHOTELIN Maxime 4^e, BONNET Maxime 7^e
Filles 83 : STACHULA Cindy 5^e, DEAL Camille 6^e, PRENDINA Cyrielle 10^e

Filles 82 : BASILA Karine 8^e, DEAL Gabrielle 10^e
Garçons 81 : BELLORINI Benjamin 6^e, SAYAG Alban 7^e, BAR Julien 8^e, PITTET Gérald 9^e
Filles 81 : CHARPIN Sophie 2^e, DONNEAUD Emilie 7^e, PEILLEX Emilie 10^e
Garçons 80 : BOUSSAND Pierrick 5^e

Sélectionnée à Thonon : Filles 81 : CHARPIN Sophie 5^e

Sélectionnée à Meythet (Course départementale) : CHARPIN Sophie 31^e sur 82.

En ski de fond bonne réussite des activités conduites avec l'aide de parents compétents.

Activité voile excellente grâce au Cercle de la Voile d'Évian et de ses moniteurs que nous remercions.

A la fête

Participation active dans la production d'affiches, de chants, danses folkloriques, orchestre de flûtes et de percussions sur le thème de l'environnement.

Pour clore l'année scolaire 1990-1991, la classe a vécu une journée de découverte guidée, consacrée à l'histoire (Musée de Viuz-Faverge), à la géographie (Alpes du Nord vues de 1850 m au dessus de Seythenex), à la force de l'eau (cascade, promenade souterraine de Seythenex et maquettes animées de moulins à eau).

Une seconde journée de sortie nature, très conviviale empruntant le sentier des crêtes des Mémises mettant à portée (de pieds) les Préalpes du Chablais les plus proches de nous.

En projet pour Janvier 1992 : une classe de neige d'une semaine au Col du Corbier (Bonnevaux) axée sur l'environnement et le ski de fond.

C) L'ASSOCIATION LOU NOVÉ CHATNI

L'Association Lou Nové Chatni a pour but de concrétiser les divers projets éducatifs proposés par les enseignants.

Grâce à toutes les bonnes volontés, mais encore insuffisantes, nous avons pu contribuer, l'an passé, à la réalisation d'activités péri-scolaires telles que :

- Théâtre avec M. Coubia (Maternelle)
- Participation à l'arbre de Noël
- Sortie de ski pour les classes CE1, CE2, CM1
- Activité tennis pour le CE1
- Cycle piscine pour les CP, CE1, CE2
- Voile pour CM + voyage
- Achat de livres pour la bibliothèque.

Renouvellement du bureau du Conseil d'Administration

Présidente : Mme Claudette DURET
 Vice-Présidente : Mme Danièle VALGELATA
 Trésorière : Mme Dominique DEAL
 Vice-trésorière : Mme Nicole HEILIGENSTEIN
 Secrétaire : Mme Leila GROLLIMUND
 Vice-secrétaire : Mme Martine SEJMOWSKI.

Responsable du restaurant scolaire

Présidente : Mme Claudette DURET
 Trésorière+Secrétaire : Mme Annie CHANTEPIE

Depuis la rentrée de septembre les repas du restaurant scolaire s'achètent à l'avance. Les parents doivent se rendre tous les samedis matins de 11 h. 15 à 11 h. 45 dans la salle du restaurant scolaire afin d'y acheter leurs tickets.

Pour tous renseignements contactez Mme CHANTEPIE, tél. 50.70.73.67.

Responsable USEP : M. Michel BIOLLEY.

Les différents projets ont été présentés par les instituteurs, institutrices pour l'année 1991-1992.

Maternelle : une option de projet arts plastiques. Il y a également un cycle d'activités neige sur quatre demi-journées par classe, avec jeux de neige, ski de fond, luge et raquettes.

Primaire : Ski alpin pour certaines classes, ski de fond également, comédie musicale pour CM2 et

éventuellement CM1 et CE2 (un intervenant extérieur à indemniser). Chorales lémaniques (dépenses pour un ou deux déplacements dans le Chablais), Natation (entrée piscine + moniteurs), Voile pour CM1 et CM2 (un ou deux moniteurs).

Afin de financer tous ces projets, l'Association Lou Nové Chatni bénéficie d'une subvention communale et envisage les manifestations suivantes pour l'année 1991-1992 :

- novembre : repas choucroute
- janvier-février : soirée costumée avec concours pour les enfants plus crêpes,
- mars : traditionnel loto
- juin : fête scolaire.

Je tiens à rappeler que le bénéfice de la fête scolaire de 1990-1991 était de 14.302 F., celle-ci a été distribuée au profit de toutes les classes. L'Association Lou Nové Chatni est une association de parents bénévoles créée au printemps 1989. Lors de la dernière séance du Conseil d'Administration, peu de parents étaient présents, tous les instituteurs, institutrices étaient là, mais sur 139 familles, 20 parents seulement se sont déplacés. Je tiens à signaler que toutes les personnes qui sont au bureau actuellement ne sont pas irremplaçables. Il est souhaitable que, petit à petit, de nouveaux parents s'intègrent. Beaucoup sont capables et en plus ont de bonnes idées, mais faut-il oser proposer, oser s'investir. La réalisation de tous les projets scolaires est le fruit du travail de chacun. Pour moi l'école est un moyen de rencontres, mais personne n'est indispensable. Parents, prenez conscience que le Bureau du Conseil d'Administration ainsi que le restaurant scolaire ont besoin pour l'an prochain de nouveaux délégués. Les anciens seront toujours présents pour les soutenir, mais il faut penser à l'avenir.

En conclusion, je tiens à remercier au nom de l'Association, les instituteurs, institutrices, la municipalité pour sa participation financière et matérielle, ainsi que tous les parents participant au bon fonctionnement des manifestations scolaires.

Bilan financier année 1990-1991 :

Disponibilités au 1.09.1990		13.198
Recettes		
	Subvention mairie	20.000
	Bénéfice choucroute	5.744
	Bénéfice Loto	6.320
	Bénéfice Jambon	4.642
	Bénéfice fête scolaire	14.032
	Fondue Ass. de Neuvecelle	1.262
	Part. des parents à l'activité ski	4.468
	Cotisations FOL	500
	Bénéfice SICAV	991
Dépenses :		
	Fête de Noël	6.145
	Ski CE1, CE2	20.092
	Tennis CE1	2.000
	Piscine CP, CE1, CE2	918
	Théâtre maternelles	7.000
	Voile voyage CM	1.300
	Bibliothèque	5.000
	Divers	175
	FOL	1.984

Disponibilités au 1.09.1991	26.813
Subvention mairie	20.000
Bénéfice de la fête redistribué entre toutes les classes	- 14.302
Participation à la FOL	2.511
Reste	30.000

Prévision financière approximative pour l'année 1991-1992, en espérant que les différentes manifestations prévues se dérouleront aussi bien que celles de l'an dernier (sinon mieux).

Disponibilités au 1.10.1991	30.000
Bénéfice choucroute environ	6.000
Bénéfice loto environ	6.500
Bénéfice soirée costumée environ	4.500
	47.000

Projets en vue de réalisation :

Maternelle (14.000 F.) : Projet pédagogique 7.000, Noël 4.000, Achat de raquettes 3.000, Participation association 12.000.

Primaire : Voile CM1, CM2 3.600, participation association 3.600, Ski alpin CP, CE1, CM1 pendant 5 jours 23.800, pour 80 enfants environ, participation parents (100 F. par famille) 6.000, participation association 11.875, Ski de fond CM2 pendant 6 jours avec hébergement 25.000, participation parents (300 F. par enfant) 8.400, participation association 14.500.

Participation totale pour l'Association Lou Nové Chatni : 41.975 F.

Transport scolaire

Le service de car a été créé en 1972 lors de la transformation de la classe unique de Grande-Rive en classe maternelle afin d'amener en deux points de la commune (Verlagny et Grande-Rive) les élèves de maternelle et de primaire les plus éloignés. A cette époque déjà, la progression des effectifs a imposé des restrictions à ce ramassage qui était subventionné par le Conseil Général. Ce car a été remplacé en juin 1983 par un J9 27 places. La commune, jusqu'à ce jour, obtenait une subvention par le Conseil Général de 33.000 F. pour l'achat de ce véhicule au montant de 71.508,66 F. TTC. Mais compte tenu de la décision du Conseil Général de la Haute-Savoie (pour les élèves domiciliés à moins de 3 km du groupe scolaire) cette subvention est tout simplement supprimée. Le car assure aujourd'hui 2 tournées 4 fois par jour soit 40 km par jour et 6300 km par année, 64 enfants sont transportés en moyenne par jour dont 10 inscrits sur une liste d'attente (total 74 enfants). Temps passé par le chauffeur 315 heures environ coût total du ramassage 36.400 F. Effectivement pour le transport scolaire un problème se pose, mais je pense qu'après une consultation entre la commission scolaire, les partenaires de l'école et la municipalité, une solution favorable sera trouvée.

Je tiens à remercier M. BIOLLEY, Mmes LAGACHE, MAZZUCHETTI, GAILLET et LEMUET pour leur participation à la rédaction de ce compte rendu sur la vie scolaire neuvecelloise.

Martine PITTET

PIROTAL®

fabrication de revêtements de façade

ISOLATION EXTÉRIEURE

PIROTHERM

AGRÉMENT CSTB 7.83.282

Z.I. DE VONGY - THONON - TÉL. 50.71.04.78

Etat Civil 1891

NAISSANCES

Le 8 janvier, Marie, Marguerite MAGNIN, fille de Frédéric, cultivateur et de Marie-Joseph, ménagère.
 Le 12 janvier, Zoé, Jeanne DUFOUR, fille de François, pêcheur, et de Marie GREPILLAT, ménagère.
 Le 17 janvier, Caroline, Henriette BLANC, fille de François, domestique et de Claire, Luintienne MOILLE.
 Le 24 janvier, Joséphine, Eugénie CRETALLAZ, fille de Joseph, instituteur et de Françoise DUTIL, institutrice.
 Le 4 février, Jean, René GAILLET, fils de Jacques, Marie, cultivateur et de Cécile LAURENT, sans profession.
 Le 5 mars, Judith, Alice, Françoise LAZARETH, fille d'André, domestique et d'Augustine BORDET, ménagère.
 Le 7 mars, Marie-Louise CUPELIN, fille de François, Louis, journaliste et de Virginie NOVEL, ménagère.
 Le 10 mars, Alice, Olympe GIROUD, fille de François, Laurent, cultivateur et de Joséphine MATRINGE, ménagère.
 Le 22 mars, Judith, Françoise GIROUD, fille de Marie-Joseph, cultivateur et de Mélanie REBET, ménagère.
 Le 7 mai, René, César BRACONNAY, fils de François, pêcheur et de Lucie MILLIET, ménagère.
 Le 28 mai, Thérèse, Jeanne LAURENT, fille de Pierre, Joseph, cultivateur et de Julie LAURENT, ménagère.
 Le 30 mai, François, Lucien BONNEVIE, fils de Maurice, pêcheur et de Marie-Martine DUFOURNET, ménagère.
 Le 18 juillet, Joséphine, Philomène VIOLLAZ, fille de Félix, cultivateur et de Thérèse FERNEX, ménagère.
 Le 10 août, Ernest, François GIROUD, fils de Pierre, François, cultivateur et de Marie, Mélanie DUCRET, ménagère.
 Le 23 septembre, Marie, Julie LAZARETH, fille de François, meunier et de Rosalie JULLIARD, ménagère.
 Le 25 décembre, Alphonsine, Hélène, Julia BOCHATON, fille de Henri, Xavier, sous-brigadier d'octroi et de Marie, Marthe, Léonide LAVILLE, institutrice.
 Le 29 décembre, Emile, Alphonse JACQUIER, fils de Jean-Marie, menuisier et de Célestine GRANJUX, ménagère.

MARIAGES

Le 10 janvier, Paul, Joseph VIOLLAZ, cultivateur et Madeleine, Luintienne MUSY, sans profession.
 Le 21 janvier, Pierre CONSTANTIN, charcutier et Marie-Louise BLANC, sans profession.
 Le 7 février, Jean-Pierre MUSY, cultivateur et Mélanie MARCHAND, ménagère.
 Le 4 avril, Félix, Guérin FRECHET, mécanicien-tourneur et Marie-Françoise BLANC, ménagère.
 Le 11 avril, Alphonse MARCHAND, convoyeur des postes et Marie-Césarine DEGRANGE, sans profession.
 Le 12 décembre, Joseph BLANC, cultivateur et Marie, Lucie, Alexandrine DEGRANGE, cuisinière.

DÉCÈS

Le 14 janvier, Zoé, Jeanne DUFOUR, 2 jours.
 Le 23 janvier, Marie-Françoise DEGRANGE, 18 ans.
 Le 24 janvier, Andréanne GROBEL, 56 ans.
 Le 14 février, André BERNEX, 36 ans.
 Le 22 février, Françoise LAURENT, 64 ans.
 Le 25 mars, André, Ferdinand DELEREL, 21 ans.
 Le 29 mars, Louise DEGRANGE, 18 ans.
 Le 13 avril, Jules BIDAL, 25 ans.
 Le 30 avril, Marie, Pauline, Jeannette BLANC, 24 ans.
 Le 13 mai, Frédéric, Léonard ROCH, 62 ans.
 Le 22 mai, François, Marie GRANJUX, 73 ans.
 Le 13 juillet, Louis, François PELLISSIER, 71 ans.
 Le 22 juillet, Joseph, Ferdinand LEVRAY, 5 ans.
 Le 4 août, Albert, Auguste BLANC, 40 jours.
 Le 26 août, Jeanne, Marie, Louise DUCOMMUN, 12 ans.
 Le 12 novembre, Jean-Baptiste PLAGNAT, 71 ans.

Entreprise
du bâtiment

**MICHEL
CASSET**

PLATRERIE - PEINTURE - SOLS

28, Boulevard Jean-Jaurès
74500 EVIAN

**HOTEL
RESTAURANT**

PANORAMA

GRANDE-RIVE
NEUVECELLE
Tél. 50.75.14.50

Salle pour banquets

Etat Civil 1991

NAISSANCES

Le 8 janvier à Evian, Régis Patrick Vincent MARECAUX dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, avenue Seuvay.
 Le 1^{er} Mars à Evian, Céline Marie Odette LETOURNEAU, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, avenue du Flon.
 Le 15 mars à Evian, Elodie Karine CUISSET, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, avenue de Maraiche, Grande-Rive.
 Le 24 mars à Evian, Amalric Marcel Charles ROTARIS, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, chemin des Houches.
 Le 25 mars à Rosny-sous-Bois (Seine Saint-Denis), Armand Jacques LEPRINCE, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, avenue du Bois du Feu.
 Le 1^{er} avril à Evian, Ludovic Henri Marcel DECURNINGES, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, Le Gallia, bâtiment B, n° 21.
 Le 4 avril à Evian, Robin CHAFFANEL, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, Le Gallia.
 Le 14 mai à Evian, Aurélie, Claire BESSON, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, rue des Pêcheurs.
 Le 24 mai à Evian, Grégory Yann LOMAKINE, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, avenue de Milly.
 Le 16 mai à Evian, Maxime DEVRESSE, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, avenue du Léman.
 Le 12 juin à Evian, Léa Félicia MAGNIN, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, avenue Seuvay "Les Crêtes du Lac".
 Le 24 juin à Evian, Léonard SCALI, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, avenue de Maxilly.
 Le 9 juillet à Evian, Jenifer Monique Marguerite VESIN, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, Le Gallia.
 Le 6 juillet à Evian, Tiphaine CAPDEVIELLE, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, avenue du Bois du Feu.
 Le 12 juillet à Evian, Farah MOSTAFA, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, avenue de Montigny.
 Le 29 juillet à Evian, Christian PIECUCH, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, avenue de Milly "Le Florida".
 Le 29 juillet à Annecy, Benjamin Paul Stanislas FRENOUX, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, avenue d'Evian.
 Le 27 août à Thonon, Anaïs Hélène Esther MUDRY, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, avenue de Montigny.
 Le 6 septembre à Evian, Morgan Philippe Marcel Pascal BERTHLOOT, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, chemin des Houches.
 Le 12 septembre à Evian, Paul Axel Johan SIMONDETTO, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, Grande-Rive.
 Le 18 octobre à Evian, Quevin ARMENI-RIPARI, dont le père est domicilié à NEUVECELLE, avenue de Montigny.
 Le 28 octobre à Evian, Antoine Marie Christian GAY, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, Les Ecoreuils, bâtiment Q, avenue des Mateirons.
 Le 9 novembre à Evian, Lolita Kheira Madeleine MENOUEUR, dont les parents sont domiciliés à NEUVECELLE, le Parc de l'Abbaye.
 Le 19 novembre à Evian, Jérémy, Jean LEGLISE, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Le Gallia.

MARIAGES

Le 23 mars, Pascal Richard ECHERNIER, artisan chauffage sanitaire et Christine Paule Bernadette MOUDEN, secrétaire commerciale, domiciliés à NEUVECELLE, "Les Terrasses du Léman", le Rond Point.
 Le 30 mars, Roger Jacques Claude CARON, peintre en bâtiments et Maryse Marie Simone PRUVOST, sans profession, domiciliés à NEUVECELLE, avenue de Forchex.
 Le 4 mai, Jacques Hervé Emile DERAMECOURT, agriculteur, domicilié à ESTREES-MONS (Aisne) 7, rue d'Enfer et Fabienne Marie Elisabeth LORIDANT, scellière maroquinier, domiciliée à PARIS 17^e arrondissement, 11, rue de Tocqueville.
 Le 11 mai, Pascal Marie Marcel POIRIER, monteur H.F. et Sandrine Francine Michelle FOURNIER, serveuse, domiciliés à NEUVECELLE, "Le Chablaisien".
 Le 29 juin, Rodolphe Fernand André DUBREUIL, mécanicien auto et Corinne Camille Paulette DECAUDAIN, sans profession, domiciliés à NEUVECELLE, "Le Manège", avenue d'Evian.
 Le 29 juin, Jean-Marc BACQUIN, membre de l'Equipe de France de ski acrobatique et Jocelyne GUARNIERI, caissière facturière, domiciliés à NEUVECELLE, Le Gallia bâtiment C, n° 38, Le Rond Point.
 Le 17 août, Eric Albert SAINLEGER, électricien, domicilié à NEUVECELLE, Le Gallia et Laurence Alice, Annette LECCEUVRE, secrétaire, domiciliée à NEUVECELLE, le Rond Point.
 Le 28 septembre, Bruno Henri Louis CHAPUIS, boucher, domicilié à NEUVECELLE, avenue de Maxilly et Sabine SIGNERET, commis pâtissier, domiciliée à EVIAN-LES-BAINS, 7, rue du Docteur Dumur.
 Le 5 octobre, Henri Antoine Fernand JULLIARD, mécanicien et Jocelyne Angèle Marie JACQUIER, assistante en communication, domiciliés à NEUVECELLE, avenue de Verlagny.

DÉCÈS

Le 23 janvier, Eugène, Alphonse CHESSEL, 67 ans, domicilié à NEUVECELLE, chez Seuvay.
 Le 7 février, Jacqueline KIRMANN épouse DUMONT, 64 ans, domiciliée à NEUVECELLE, route de Grande-Rive.
 Le 19 février, Marie, Thérèse, Clara PALOMBA veuve WOLF, 76 ans, domiciliée à NEUVECELLE, Le Rond Point.
 Le 15 mars, Gérard, Aimé, Armand DEVIGNY, 42 ans, résidant à NEUVECELLE, chemin des Houches.
 Le 24 avril, Zoé, Hélène BLACHIER veuve DUPARD, 88 ans, domiciliée à NEUVECELLE, avenue de Maxilly.
 Le 31 mai, Georges René PARRY, 51 ans, domicilié à NEUVECELLE, chemin des Confertes.
 Le 22 juin, Henriette Virginie VIOLLAZ, 84 ans, domiciliée à EVIAN-LES-BAINS, 26 avenue des Sources.
 Le 26 août, Adrienne Albertine MEISSER épouse VEILLET, 74 ans, domiciliée à NEUVECELLE, avenue du Léman.
 Le 1^{er} septembre, René, Jules KRIEGER, 79 ans, domicilié à NEUVECELLE, Milly.
 Le 17 septembre, Renée, Marguerite JACQUIER épouse REBET, 76 ans, domiciliée à NEUVECELLE, Chemin de Gravanne.
 Le 24 septembre, André, François DUCRET, 65 ans, domicilié à NEUVECELLE, le Parc de l'Abbaye.
 Le 30 octobre, Félix, François, Henri JACQUIER, 68 ans, domicilié à NEUVECELLE, avenue d'Abondance.
 Le 12 novembre, Jacques, Léonard FOUCRIER, 51 ans, domicilié à Neuvecelle, avenue de Maraiche.
 Le 21 novembre, Nicole, Michèle PANEL épouse COPPIN, 43 ans, domiciliée à Neuvecelle, avenue du Flon.

Construction
de villas traditionnelles
à prix fermes

le bâtisseur
chablaisien

Gérant : Louis LAZARETH
ARCHITECTE BATISSEUR

"La Rive" - AMPHION-PUBLIER
74500 EVIAN - Tél. 50.70.06.39

Agence immobilière

Carte professionnelle n° T 492.74

supermarché
banco

RUE DE LA TOUVIERE
EVIAN

LA FRAICHEUR A DEUX PAS

SCREG SUD-EST

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

ROUTES, AUTOROUTES
ET ASSAINISSEMENTS
REVÊTEMENTS SPÉCIAUX

CONSULTEZ-NOUS !

AGENCE D'ANNECY

B.P. 4
74961 CRAN GEVRIER Cedex
Tél. 50.67.28.88
Fax 50.67.80.36



CENTRE DE THONON

Z.I. Vongy - B.P. 249
74206 THONON LES BAINS Cedex
Tél. 50.71.43.16 - Fax 50.26.67.61

J. BALLY
&
A. ECUVILLON

TOUTES ASSURANCES



2 bis, rue du Théâtre
74500 EVIAN
Tél. 50.75.07.95

Mudry
C U I S I N E S
S A L L E S D E B A I N S

Les Hauts de Marclaz
THONON
Tél. 50.70.40.17

Equipements K7

Ets Loridan Père et Fils

FABRICATION
ACCESSOIRES AUTO

74500 NEUVECELLE SUR EVIAN
Tél. 50.75.10.79
Télex : Loridan 385749 F

1986
1992

Gym Nouvelle Forme tient toujours la forme

1986 - Le projet de Mesdames SIMON et ARMENI de créer un club de gymnastique féminine à NEUVECELLE voyait le jour grâce à la bonne volonté de M. POUX, M. BLANC et Mlle GRANJUX ; c'est ainsi que naissait "Gym Nouvelle Forme" et, le 2 décembre 1986, le Club accueillait ses premières adhérentes dans une salle de l'école maternelle mise à sa disposition.

Le Club fonctionne grâce à la subvention de la municipalité et aux cotisations ; son bureau est composé de : Mme Annie SIMON, présidente - Mme Nadine ARMENI, trésorière-animatrice - Mlle Françoise LACROIX, secrétaire, Mmes Nicole CHAPUIS, Josette DELBARRE, Chantal HOIZEY et Odile SERVOZ, membres actives.

Saison 91/92 - Elle a commencé le 2 octobre dernier ; c'est la 6^e de notre club qui voit ses effectifs se maintenir. Nous avons 2 heures de cours par semaine, le mardi et le vendredi à 20 h. 30.

Janvier 1991 - La municipalité met à notre disposition une salle polyvalente ; cependant, vu l'assiduité des adhérentes, elle s'avère trop petite et nous regrettons de ne pouvoir

l'aménager selon nos souhaits, en véritable salle de sport ; en effet, celle-ci est à disposition de toutes les associations et nous ne pouvons y laisser notre équipement sportif. C'est pourquoi, dans le projet de transformation du Clos Cachat en "maison des associations", nous espérons pouvoir disposer d'une salle réservée au sport et qui serait aménagée avec la participation des associations concernées, pour qu'elle puisse être utilisée par tous (école, hand-ball, gym, etc).

Le Club c'est aussi des soirées où nous nous retrouvons autour d'un bon repas et depuis deux ans nous clôturons notre saison par une grande sortie : la première nous a mené dans le Val d'Aoste et la seconde dans la Drôme. Nous avons bien sûr participé au bi-centenaire de la révolution, au défilé du Carnaval relancé par Evian où nous avons représenté Neuvecelle.

1992 - Nous envisageons, encouragés par M. CHAPUIS, Président des Associations, de créer un cours de danses (valse, tango, rock...) mais pour l'instant nous nous heurtons au problème du recrutement d'un professeur. Alors, avis aux amateurs ! contactez-nous !

Le Comité



Association Omnisports de Neuvecelle

HAND-BALL

L'École de Hand vient de démarrer une nouvelle saison, la 9^e depuis sa création. Ses effectifs sont en constante augmentation.

Cette saison, 4 équipes composent la section hand (initiation, poussins, benjamins, minimes), ce qui porte à 60 le nombre d'enfants.

C'est grâce à la gentillesse, et à la disponibilité de toute l'équipe de dirigeants, d'avoir de saison en saison une augmentation et un engouement des enfants à jouer au hand.

Je tiens à rendre hommage, en particulier à Monsieur René POUX, président de l'École depuis sa création à la saison écoulée.

Après 30 ans de sa vie consacrée au hand, René a décidé de prendre une retraite bien méritée.

Grâce à son initiative et à sa maîtrise du sport, nous assistons toutes les années, au mois de mai, sur le terrain de l'école, à des matchs passionnants entre des équipes venues de Suisse, Dijon, Auxonne et Haute-Savoie.

Un grand merci à notre ami René, qui sera encore présent cette saison lors de ce tournoi.

Le Comité tient également à remercier la municipalité pour son aide financière et matérielle et sa confiance sans cesse renouvelée.

Remercions également les artisans et habitants de notre commune.



Le Club de l'Amitié

Le Club de l'Amitié, association du 3^e âge de la commune est particulièrement vivant et dynamique. Il existe entre ses membres, des sentiments d'amitié chaleureux remarquables. Chaque réunion est empreinte de joie et de convivialité. Chacun est heureux de retrouver tout le groupe chaque jeudi après-midi pour jouer à son jeu favori ; très vite arrive l'heure du goûter autour duquel fusent les rires, les propos joyeux ou le récit des souvenirs et des légendes d'autrefois. Très souvent, une adhérente nous fait savourer une de ses spécialités pâtisseries pour nous faire participer à un événement heureux survenu dans sa famille, un anniversaire etc...

Bien des personnes qui vivent une solitude morose à longueur de semaine trouveraient en notre compagnie une distraction, un contact humain réconfortant et sauraient que, près d'elles, il y a des amis prêts à leur rendre de petits services ou à leur prêter une oreille attentive et discrète. Elles peuvent être assurées de recevoir au Club le meilleur accueil.

Le comité en réunion a élaboré le programme de nos animations principales pour l'année et nous invitons les personnes extérieures à l'association à se joindre à nous pour nos sorties toujours joyeuses et intéressantes.

Calendrier de nos activités principales pour l'année 1991-1992

3 octobre : Repas filets de perches au bord du lac, suivi de la visite de la cité médiévale d'Yvoire

7 novembre : Brisolon et cidre doux

14 novembre : Fondue au gîte d'étape Chez Buttay

8 décembre : Grande vente annuelle d'ouvrages et pâtisseries avec bar et tombola

16 janvier : Tirage des rois

Février : Loto au club
Un après-midi crêpes

Mars : Fondue interclub
Un après-midi gaufres

9 avril : Loto de Pâques
avec les Clubs de Saint-Paul et Publier

21 mai : Repas dans un site intéressant

11 juin : Grande sortie annuelle

21 juin : Repas de clôture - buffet campagnard au gîte d'étape

Nous espérons que ces animations alléchantes auxquelles s'ajouteront beaucoup d'autres, inciteront les personnes hésitantes à nous rejoindre.



*Un groupe de sociétaires lors d'une sortie au Lac Bleu (Suisse).
Mai 1991*

FIOL ★ CHARBONS

**Ets BAUD
COMBUSTIBLES
S.A.**

EVIAN
Tél. 50.75.07.28

THONON
50.71.35.49

L'immobilier
une affaire de spécialistes

t i t

**Transactions Expertises
Conseil
en investissement**

13, place Jules-Mercier - THONON
Tél. 50.71.07.62

 **giletto**

**BATIMENT
GÉNIE CIVIL
TRAVAUX PUBLICS**

74506 AMPHION
Tél. 50.70.04.61

**perhollet
frères**

**ESPACES VERTS
JARDINS**

25, avenue de Larringes
74500 EVIAN
Tél. 50.75.26.41

*Les taxis d'Evian
habitant Neuvecelle
à votre service :*

DEMIAUX Tél. 50.75.21.22

GUDEFIN Tél. 50.70.72.41

HOIZEY Tél. 50.75.14.35

JACQUIER Tél. 50.75.62.90

 **CHABLAIS
SERVICE PROPRETÉ**

- Déchets industriels et commerciaux
- Location de bennes pour objets encombrants
- Vente et location de bacs roulants pour ordures ménagères

Une entreprise locale spécialisée dans la collecte des déchets et ordures ménagères

Tél. 50.36.13.31
BRETHONNE - 74890 BONS EN CHABLAIS

Les Donneurs de Sang

Chers Amis Donneurs de Sang Neuvécellois,

Une nouvelle fois, nous profitons de la parution du bulletin municipal pour faire appel à votre générosité.

Nous ne vous demandons pas d'argent. Nous vous invitons à nous rejoindre pour donner un peu de vous : votre SANG.

Le nombre de Donneurs et de dons a augmenté cette année à Neuvecelle, mais les malades qui ont besoin de sang sont, eux aussi, plus nombreux.

Les 206 Donneurs actifs, dont 33 nouveaux parmi lesquels 7 d'entre eux sont venus pour la 1ère fois, ont permis de recueillir 308 flacons de sang et 18 poches de plasma.

Les Donneurs de Sang sont actifs dans d'autres domaines :

Participation :

- pour la lutte contre la mucoviscidose (virade de l'Espoir à Margencel), 238 kms parcourus pour 22 participants.
- pour l'opération "un scanner pour le Chablais", don de l'association.
- courses de ski (de piste et de fond).
- concours de pétanque.
- courses de canots à rames.

Alors, si vous avez entre 18 et 65 ans, que vous êtes en bonne santé, venez nous rejoindre toujours plus nombreux aux collectes où le meilleur accueil vous sera réservé.

"La solidarité homme sain, homme malade doit jouer. N'oublions pas que toute personne peut être tantôt l'une tantôt l'autre".



**PRÉLÈVEMENT
DE L'ANNÉE 1992 :**

- 13 janvier
- 27 avril
- 20 juillet
- 10 août
- 19 octobre

*Le loto annuel aura lieu
le 16 février 1992*

Nos châtaigniers

"No châtagri"

Le châtaignier, ce bel arbre, grand, noble, majestueux, généreux, est connu pour son ombrage, son bois, ses fruits. Il est la providence des régions pas trop riches : l'Europe Centrale, l'Italie du Nord, la Corse, l'Ardèche, l'Auvergne, la Savoie.

Son fruit, la châtaigne, mûrit et tombe dans la deuxième quinzaine d'octobre. Le glanage n'était et n'est autorisé qu'après la Toussaint.

La châtaigne se mange cuite à l'eau avec ou sans la première peau. Quand nous étions jeunes, c'était bien souvent le repas du soir avec la soupe ou la fin du repas de midi. Le matin, nous les mangions complètement épluchées dans du café au lait. Après avoir enlevé les "potas", pour l'école, on emportait plein les poches de châtaignes à la potée.

Le brisolon (châtaignes rôties sur le coin du fourneau) se faisait le dimanche soir ; la tradition voulait également que le jour de la Toussaint, après la sonnerie des morts, on fasse en famille le brisolon arrosé du bourru de nos crosses. Les cloches étaient sonnées par des jeunes de la chorale ou de la musique, bons bras et bonnes dalles, à qui le curé offrait brisolon et bourru.

On fait également de la confiture de châtaignes avec un bâton de vanille et une pointe de kirsch.

Le bois était très utilisé en menuiserie (demandez-le à Albert !...) : portes, fenêtres, cercueils, poutraisons, tonneaux de "chèvre", planchers (à Lécherot, il en existe de 1697), piquets avec les plantons, etc...

L'écorce vendue aux Rosnoblet de La Roche, servait à faire le tannin. En 1942, nos voisins suisses achetaient les billes pour en faire des crosses de fusils, laissant les branches sur place. En cette période où le bois de chauffage était recherché, les Neuvancellois d'en haut n'avaient jamais autant vu dans les bois, les Neuvancellois d'en bas, les pêcheurs de Grande-Rive.

De tout temps, les feuilles étaient ratelées et ramassées dans des draps de corde pour faire les couches des jardiniers.

Les bois étaient fauchés, nettoyés (les temps ont bien changé !...). On y trouvait des champignons : bolets, chanterelles... Le jeune "Tétin" connaissait bien les coins.

A l'époque du ramassage, -milieu-fin octobre-, les bogues, les "peilliers" étaient secoués à l'aide de grandes gaules ; même Jean-Marie avec son pilon

montait sur les châtaigniers. Tous ces "peilliers" ramassés avec des pinces en frêne étaient entassés, recouverts de feuilles et mis en fermentation une quinzaine de jours. Après, les châtaignes étaient tapées avec un rondin d'érable emmanché de noisetier, pour les faire sortir de leur "peillier". Elles se conservaient tout l'hiver dans une claie souvent sous l'avant-toit ou au-dessus du fourneau. C'était une nourriture et l'on en gardait pour faire la soupe de carême "qui n'était pas de carême pour tous !..."

Les gens de Bernex avaient presque tous un bois de châtaignes à Neuvancelle. Ils venaient nombreux pour le ramassage et ne remontaient le soir qu'après avoir dit bonjour au vieux "Tétin" et bu le café chez la "Génie". Leur récolte était remontée dans des chars à échelles et les gaules étaient remises chez les Buttay ou à Lécherot.

Deux fois par an, les familles riches offraient aux pauvres la soupe de châtaignes (compte-rendu des prêtres à Monseigneur Rendu, évêque d'Annecy, 1842).

A Neuvancelle, il y avait beaucoup de châtaigniers surtout entre les prés et les bois de fayards : haut du parc de l'Abbaye, propriété de la famille du baron Decouz, avenue du Flon, la Verniaz. La châtaigneraie des propriétaires du château, déjà célèbre dans son ensemble était surtout connue pour le châtaignier dans lequel, selon la légende, un ermite y vivait au XVème siècle.

Un autre ermite, ancien soldat de Charles le Téméraire, venant de Suisse fut guéri par l'eau d'une source voisine. "Un jour d'orage, Arnold, fils d'un écuyer du Seigneur AÏMON de Rochette, demande abri à l'ermite de Neuvancelle qui lui donne de l'eau de sa source pour son seigneur malade. Aïmon guéri lui donne sa fille Béatrix en mariage. La cérémonie eut lieu à Ripaille". (Curé Rollin 1910)

Dans ce châtaignier, qui a fait l'objet d'une lithographie dans le livre "Nice et Savoie de 1860" et dans la page de couverture de notre bulletin de 1988, existaient deux petites salles superposées. Le curé Rollin y faisait le catéchisme deux fois l'an, c'est ce que nous disait Alexis Maître. Ce châtaignier d'une vieillese archi-respectable, vraiment un géant dans son genre, mesurait exactement 15 mètres de circonférence et 25 mètres de hauteur.

Vrai monument végétal avec ses verrues crevant ce qui reste d'écorce, il dresse dans le ciel quatre rameaux gigantesques ; "Les siècles écoulés, sans émousser sa force, de mille sillons noirs gauffrent sa rude écorce." Notre châtaignier n'est plus, brûlé par deux fois pendant les dernières guerres, il a disparu de sa châtaigneraie. Souhaitons que soit conservé ce qui reste de cette châtaigneraie si bien située dans notre chef-lieu.

Aux alentours d'Evian, la végétation prend une vigueur étonnante, la vigne grimpe sur les troncs d'arbres morts appelés "crosses" : les châtaigniers atteignent ici des dimensions colossales. A Lugrin,

au Troubois, on peut admirer un géant de trois mètres cinquante de circonférence qui a peut-être mille ans...

A Maxilly, au 13ème siècle, la légende veut que Robert d'Aubigny, favori de la dame de Lucinges, héritières des fées de Féternes, jaloux de Raoul de Maxilly, l'attirat dans un piège à son retour du château. Là, il vit une légion de chats qui descendait des châtaigniers et assiégeait Maxilly. Raoul en tua beaucoup et il vit un énorme chat blanc pelotonné sur les genoux de sa femme, qui à sa vue sauta par la fenêtre en criant "Robert est mort".

La fête des châtaignes avec danses folkloriques existe encore chez nos voisins de la vallée d'Aoste. Pas loin de chez nous, à Mieussy, a lieu la foire au cidre et aux châtaignes. A Thonon, vente traditionnelle de châtaignes à la Saint-André ; Saint-Gingolph vient de faire sa deuxième fête aux châtaignes "la châtaigne dans tous ses états". A Allinges, à la Chavanne existe toujours le châtaignier qui bien souvent fut le refuge de Saint François de Sales, qui entre Thonon et le château était attaqué par des loups.

Malheureusement nos châtaigniers disparaissent : le gel de 1956, de nouveaux propriétaires qui disposent du terrain pour de nouvelles constructions... Il faut sauver ce qu'il en reste et en replanter : Monsieur Boulens, ingénieur en retraite des parcs et des jardins de Thonon, et par ailleurs président du jury du concours des maisons fleuries, nous y encourage vivement.

On commence à revoir un châtaignier par ci, un par là : un bouquet chez Seuvay. Il faut greffer les jeunes plants : ante, collarde, besançonne, briançonnaise, nez ou pied de chien, cela se fait en août en écusson. Chez nous Joseph Buttay était très demandé. Il est de notre devoir de maintenir la tradition et le patrimoine. Une de nos jeunes associations a choisi comme patronyme "L'ou Nove Châtni" félicitations !...

En attendant les marrons chauds ou glacés, la châtaigne dans les choux de Bruxelles ou la dinde, voici la recette de la soupe de carême :

Châtaignes sèches, haricots rouges secs, fèves sèches, orge perlée et trois pommes de terre.

Eplucher les châtaignes, les mettre tremper une nuit, le lendemain les couvrir d'eau, faire cuire cinq minutes, et enlever la deuxième peau. Faire tremper à part, la veille, les haricots rouges, l'orge perlée et les fèves dont on enlèvera la grosse peau le matin.

Faire cuire assez longtemps le tout dans de l'eau salée. Lorsque les haricots s'écrasent sous les doigts, ajouter les pommes de terre coupées en petits carrés et les faire cuire. La soupe prend une couleur rougeâtre. Dans l'assiette ajoutez poivre, sel et beurre. BON APPETIT.

Antoine LAZARETH



Les Pêcheurs

On peut pêcher de deux manières différentes : pour gagner sa vie ou pour se distraire.

Il y a d'abord ces pêcheurs tranquilles que l'on voit par beau temps ramer sur la surface d'un lac calme, traînant derrière eux leur ligne à hameçons multiples. Ils n'ont d'autre espoir que d'attraper le repas d'un soir, ou d'offrir à leur famille admirative l'exploit d'une belle pièce, et d'autre ambition que de s'offrir une journée de détente, loin de la rive et de ses problèmes, loin de tout contact, seuls avec eux-mêmes ;

Pêcher est alors toute philosophie, voire un art de vivre qui, combiné avec le don de s'émouvoir devant la nature, donne peut-être un avant-goût de quelque sérénité céleste.

Et puis il y a ces pêcheurs pour qui pêcher n'est pas un art de vivre, mais un moyen de vivre. Ceux-là, on les voit tôt le matin lever leurs filets ou leurs nasses, vêtus de grands tabliers et de culottes en caoutchouc, peïnants, suants ou grelottants dans leur rapide lenteur, secoués par les vagues, mouillés par la pluie ou illuminés par l'aube qui lève.

La journée ils vendent leur produit, trop souvent maigre, de leur effort quotidien, réparent leur matériel, préparent leur sortie du même soir. Et, lorsque les dernières flammes du soleil lèchent l'horizon, on les voit encore poser leurs filets et leurs nasses dans l'espoir de cette pêche miraculeuse qu'ils attendent tous les jours depuis qu'ils sont pêcheurs et qu'un jour, eux ou leurs enfants seront lassés d'attendre, pour choisir un autre métier.

Michel BONNEVIE



NEUVECELLE EN CHIFFRES et dans la mouvance du temps

AVANT-PROPOS

*"Quinze ans ! Ô Roméo ! L'âge de Juliette !
L'âge où vous vous aimiez ! Où le vent du matin,
sur l'échelle de soie, au chant de l'alouette,
berçait vos longs baisers et vos adieux sans fin !"*
Musset

*Quinze ans ! Ô Neuvécellois ! L'âge du bulletin !
Notre âge qui vous fait rencontrer ! Où de bon matin,
dans votre boîte aux lettres, lors des fêtes de fin d'année,
la revue n° 15, vous livre les informations par nous glanées.*

Eh oui, voilà quinze ans déjà que le Bulletin Municipal pénètre dans vos foyers. Mais comme l'amour il n'a pas d'âge, il est toujours naissant. En effet, chaque année qui passe nous fait vivre, de près ou de loin, bon nombre d'événements. Les événements se précipitent en ce fin de siècle, ils nous entraînent dans la tourmente et une "année historique" chasse l'autre. Ne nous laissons pas emporter, informons-nous et gardons toujours notre esprit critique en éveil.

Je vous ai fait part, l'an dernier, des difficultés à trouver matière pour un article et je vous ai demandé de m'adresser vos critiques. N'ayant reçu aucune critique négative et d'après le proverbe : "qui ne dit mot consent", je ne change donc pas ma façon de procéder. Trois points essentiels constituent la structure de cet article :

- Le nouvel ordre mondial avec ses secousses en 1991,
- Que devient notre commune dans ces mouvances ? Un regard sur le recensement de 1990.
- 1992 : nous retournons aux urnes pour élire nos Conseillers régionaux.

Voilà déjà matière à traiter.

I - LE NOUVEL ORDRE MONDIAL

(voir bulletin n° 14) et ses suites

Aujourd'hui, tout le monde parle de démocratie. Mais que signifie ce mot exactement ? Son origine est grecque : *demokratia*, de *demos*, peuple et *kratein*, commander. C'est une doctrine politique d'après laquelle la souveraineté doit appartenir à l'ensemble des citoyens : une forme de gouvernement dans lequel le peuple exerce cette souveraineté. La démocratie repose sur le respect de la liberté et de l'égalité des citoyens.

Ainsi, au nom de cette démocratie, des pays éclatent et se disloquent. Mais la démocratie dans un pays multiethnique ne veut pas dire grand chose car les droits des peuples prennent souvent le dessus sur les droits de l'homme.

Nous voyons un monde s'effondrer. Il entraîne avec lui la plupart des repères politiques, juridiques et frontaliers qui fondaient notre système européen depuis quarante ans. L'ordre mondial de Yalta est mort. J'ai essayé d'analyser le processus dans le bulletin de l'an dernier. Avec le recul nous pouvons diviser 1990 en deux phases. La phase de l'euphorie du désarmement et de

l'après-guerre froide, puis la phase de la guerre tout court et notamment de la guerre du Golfe avec sa surinformation-désinformation. 1990 contient déjà en germe tous les conflits qui vont se développer en 1991 : en Orient, en Russie, en Yougoslavie et ailleurs. La mémoire de la veille ressemble souvent à un miroir du présent.

Les Etats-Unis sont les grands vainqueurs de cette guerre du Golfe. Ils veulent imposer leur ordre mondial et le concept de "global democracy" cher à George Bush. Le capitalisme triomphe du communisme. L'Amérique semble belle et forte, mais derrière cette vitrine, les réalités sont autres. Essayons de faire le point.

a). LES ETATS-UNIS

Ils ont réussi l'opération "Tempête du désert" et Bush a guéri l'Amérique du Vietnam. Les armes ont eu raison du Calife de Bagdad. James Baker est arrivé à mettre autour d'une table Arabes et Juifs pour une négociation de paix au Proche-Orient. Mais persuader et aboutir par la puissance du verbe est plus difficile que d'obtenir des résultats concrets par les armes. Dans ce dernier domaine, les Etats-Unis ont prouvé leur puissance mondiale. Cette façade, gendarme du monde, est certes glorieuse, mais qu'en est-il sur le plan économique !

Les Etats-Unis accusent un déficit vertigineux de 348 milliards de dollars.

Des centaines de milliers d'Américains sont placés en situation de faillite personnelle (opulants il y a trois ans encore, ils sont aujourd'hui sous-smicards).

33.600.000 (1 sur 7) vivent en-dessous du seuil de pauvreté (13,5% de la population, soit + 9% en un an). Un déclin industriel inquiétant dû surtout à l'économie spéculative.

Cette récession économique ne touche pas les milliardaires, bien au contraire, ils étaient 13 en 1982, 66 en 1990 et 71 en 1991 ! Les 400 américains les plus riches valent 288 milliards de dollars, soit 1632 milliards de francs.

Le nombre d'illétrés est en constante augmentation ainsi que le nombre d'exclus de la société (sans aucune couverture sociale).

Tous ces phénomènes sont cumulatifs et nous sommes au début du processus.

Voilà un rapide portrait du "premier grand". Qu'en est-il du deuxième ?

b). L'U.R.S.S.

L'Union Soviétique s'effondre et se morcelle. Un état après l'autre proclame son indépendance. Mikhail Gorbatchev a demandé aux "sept grands" un plan d'aide à l'Union Soviétique. Les experts estiment les besoins entre 30 et 100 milliards de dollars par an. Mais personne n'a cet argent. Pour s'en sortir, il faut instaurer l'économie de marché, mais on ne change pas les mentalités du jour au lendemain. L'Est a perdu toute connotation idéologique pour n'être plus qu'une simple référence géographique.

cabinet robert minguet

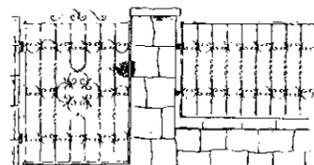
L'Astrée - Quai Baron de Blonay
74500 EVIAN LES BAINS
TÉL. 50.75.20.43

TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
LOCATIONS VIDES ET MEUBLÉES

Serrurerie - Ferronnerie

AUTOMATISATION PORTAILS, PORTES DE GARAGE
BLINDAGE DE PORTES
SERRURES MULTIPPOINTS
MÉTALLERIE - FER FORGÉ

Etablissements Richard VESIN



Le Curtenay
Tél. 50.75.41.25

Les Vernes
Tél. 50.75.43.80

74500 MAXILLY SUR LÉMAN

BAR - RESTAURANT

le Maximilien

M. et Mme Bonnevie

SES SPÉCIALITÉS
SES POISSONS

CADRE CHAMPÊTRE

SUR RÉSERVATION :
NOCES, BANQUETS ET RÉCEPTIONS

MAXILLY

Tél. 50.75.56.07

DURONZIER CHASSEUR

Ville • Mode

EVIAN

BOUM SHOP

Sports
Détente

ENTREPRISE
DE TRAVAUX PUBLICS
ET BATIMENT

S.A.
E. DAZZA
& C^{ie}

15, avenue de Noailles
74500 EVIAN LES BAINS

Tél. 50.75.12.09



S.A.R.L. au capital de 300.000 F

NETTOYAGE ENTRETIEN HYGIENE

Nettoyage et entretien de tous locaux
Nettoyage industriel
Désinfection, désinsectisation, dératisation, vide-ordures
Shampooing de moquettes
Traitements spéciaux des sols

VALPARC
74330 POISY

50.22.04.38

Pour la première fois de son histoire, la Russie se donne un président, Boris Eltsine, élu au suffrage universel, le 12 juin 1991. L'Union Soviétique perd ainsi chaque jour un peu plus de sa consistance. Le 19 août, Gorbatchev est destitué par des putschistes. Revanche de l'histoire : le communisme s'était installé en Russie en octobre 1917 à la faveur d'un coup d'état, il est mort de l'échec d'un autre coup d'état le 22 août 1991. Par cette implosion de l'ex-URSS, les scénarios du pire ou du meilleur sont possibles.

c). L'EUROPE

1. Présent

Nous sommes entre ces deux "blocs". Les deux sont malades. Et nous, l'Europe, comment réagissons-nous ? Force est de constater que ce nouvel ordre chaotique qui dérange l'histoire et la géographie, n'a pas fini de déranger. Ce mot de Baudelaire : "Je hais le mouvement qui déplace les lignes" s'applique à la géopolitique mondiale et européenne. Comment réagir devant ce mouvement ?

Faut-il défendre l'intégrité territoriale des Etats contre la volonté des peuples ? Faut-il ériger l'auto-détermination en droit absolu ? Dans le deuxième cas, c'est reconnaître la constitution d'une bonne cinquantaine de nouveaux Etats européens. Où encore, faut-il jouer deux poids, deux mesures, selon qu'il s'agit de l'URSS ou de la Yougoslavie. Le Koweït a exigé son droit à la souveraineté avec un million d'habitants, de nombreux Etats soviétiques obtiennent leur indépendance, alors pourquoi pas les Croates et les Slovènes ?

Pourquoi ces désunions ?

La désunion soviétique était inévitable après l'effondrement du communisme. Sur un territoire quarante-cinq fois grand comme la France, l'URSS abrite environ 300 peuples différents ; on parle au moins 250 langues. La principale nationalité (les Russes) compte 180 millions d'habitants et la plus petite (les Artchis) un peu moins de 600 personnes. Ils n'est donc pas étonnant que des siècles de conflits nationaux, refoulés pendant les dernières décennies, ressurgissent ; d'où cette explosion de toute l'Europe centrale.

En Yougoslavie les nationalités historiques subsistaient sous un fédéralisme de façade. Comme en URSS, l'idéologie, le parti unique et parfois la terreur interdisaient de se manifester autrement que dans des cérémonies folkloriques. Elles permettaient aux Serbes de dominer les Croates. La démocratisation remplace le folklore pour la revendication politique. Là encore, c'est la revanche de l'histoire sur les états créés artificiellement en 1919 sur les dépouilles de l'Autriche-Hongrie. Cette mosaïque de nations sans histoire commune était vouée à l'éclatement.

2. Perspectives d'avenir

Tous ces conflits ethniques et sociaux, en Europe centrale, s'entremêlent pour donner une mixture aussi révolutionnaire qu'explosive.

Pendant la guerre du Golfe et dans la crise yougoslave la communauté a montré une coopération assez pitoyable. Les Croates se sentent trahis par l'Europe qui est incapable de faire l'union politique.

Le sommet de Maastricht, le 9 décembre 1991, sera-t-il un nouveau point de départ ? Arrivera-t-il à consacrer l'union politique des douze ? Il est temps que l'Europe règle elle-même ses problèmes et cela sans la participation américaine et surtout sans l'appui des militaires américains.

La communauté européenne était créée pour faire face à une ambition hégémonique soviétique. L'effondrement du communisme a donné naissance à bien des signes de fatigue de l'Europe. L'Allemagne est prête à fournir une aide économique aux républiques de l'Union Soviétique, alors que la France et ses chefs d'entreprise se désintéressent de l'engagement à l'Est. L'Afrique reste, pour elle, plus importante. La Grande-Bretagne, avec ses sympathies atlantistes, reste toujours un frein à cette Europe.

Pourtant, les problèmes en Yougoslavie montrent que la construction européenne est urgente. En plein cœur de l'Europe, il est possible de se massacrer, sans que nos démocraties parviennent à imposer la paix. Pour la Grèce, par cette impuissance à l'évolution du conflit dans les Balkans, la menace est grande. La CEE n'est plus une garantie suffisante pour leur pays.

Le sommet de Maastricht, espérons-le, fera un pas décisif vers une Europe Monétaire et politique des DOUZE. Un autre espoir est le rapprochement des sept de l'AELE et des douze de la CEE.

3. L'AELE : Association Européenne de Libre Echange

Dans la nuit du 21 octobre 1991 un accord important fut conclu à Luxembourg entre les douze pays de la Communauté Economique Européenne (CEE) et les sept de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE). Par cet accord, les frontières extérieures du marché unique européen sont repoussées, dès le 1^{er} janvier 1993, jusqu'au cercle polaire. Ce nouveau grand marché européen comptera environ 380 millions de personnes et réalisera à lui seul près de 40% du commerce mondial ! Qui plus est, les sept nouveaux venus, figurent parmi les nations les plus prospères de l'Europe Occidentale. Il s'agit de :

- la SUISSE : 41.293 km², 6,7 millions d'habitants dont 1,14 million d'étrangers ;
- le LICHTENSTEIN : 160 km², 25.000 habitants (1/3 sont des étrangers) ;
- la SUÈDE : 450.000 km², 8,5 millions d'habitants ;
- la NORVÈGE : 324.000 km², 4,2 millions d'habitants ;
- la FINLANDE : 338.000 km², 5 millions d'habitants ;
- l'AUTRICHE : 83.853 km², 7,8 millions d'habitants ;
- l'ISLANDE : 102.829 km², 250.000 habitants.

A compter du 1^{er} janvier 1993, la CEE et l'AELE vont pouvoir permettre entre eux la libre circulation des personnes, des capitaux, des biens et des services. Il faudra, d'ici-là, modifier environ 1.500 textes et règlements en vigueur dans les pays de l'AELE. Ce nouvel espace économique européen (E.E.E.) pourrait s'étendre plus tard à tous les pays d'Europe de l'Est et d'Europe Centrale. Pour le moment, les sept de l'AELE ne seront pas membres de plein droit de la CEE et ne pourront donc pas s'opposer à une décision des douze. Le 1^{er} janvier 1993 sera néanmoins un premier pas vers la CEE et pour le Chablais une véritable révolution qui aura pour conséquence une ouverture accrue du marché de l'emploi. Et la France, comment réagit-elle devant cette accélération de l'histoire ?

4. La France

Elle est devenue une nation dont la démographie, l'économie et l'histoire, ont réduit l'influence. Sous Louis XIV nous représentions le quart de l'Europe, le cinquième

sous Napoléon. Nous sommes réduits au dixième aujourd'hui. Après le vol en éclat des constructions artificielles imposées par le communisme et les deux guerres, la France se trouve en face des réalités. Sa place dans le monde n'est plus assurée par les traités de Westphalie et de Versailles. Notre rôle entre les "deux grands" qui se partageaient la direction du monde disparaît avec la désintégration de l'URSS. Notre démographie et surtout notre productivité restent les seules réalités pour assurer notre place dans ce nouvel ordre mondial. Nous ne sommes pas sur la bonne voie. La part de l'industrie représente 29,3% de notre production nationale, contre 41,2% au Japon, 40% en Allemagne et 33% en Italie.

Notre production industrielle aura progressé de 15% en 15 ans, contre 29% en Allemagne et 80% au Japon. Notre "croissance zéro" est cause de la hausse brutale du chômage. La France compte bientôt autant de chômeurs que la masse active en Suisse !

Le moral des Français est au plus bas. La République vit au rythme des scandales et des "affaires". Le gouvernement n'arrive plus à convaincre. L'absence de majorité parlementaire crée un immobilisme des plus néfastes au pays. L'argent-roi et la bonne conscience morale finissent par tout pourrir. La démocratie est bafouée au Parlement par l'application de l'article 49.3 (33 fois en 3 ans).

La nomination de Mme Edith Cresson, le 16 mai 1991, en qualité de première femme Premier Ministre en France, n'a pas mis un terme à la morosité et à la déception des Français. Cette nomination donne le coup d'envoi à la campagne électorale pour les législatives de 1993, mais ne calme aucunement le climat social qui est des plus tendus. La rue devient l'endroit où les agriculteurs, les infirmières, les assistantes sociales, les fonctionnaires, les routiers, les employés de Renault... expriment leurs revendications. Les conflits s'aggravent.

La politique est impuissante à régler les problèmes intérieurs et à préparer la France à l'échéance européenne du 1^{er} janvier 1993.

La France a suivi trop longtemps le modèle reagan-thatchérien. Nous voyons dans les résultats que ce capitalisme n'est pas un modèle. Nous en subissons les conséquences, les mêmes causes, les mêmes effets : le quart monde augmente, ainsi que les illettrés, l'endettement s'aggrave et le chômage tend vers les trois millions de chômeurs.

Les peuples qui sortent du communisme semblent également préférer le modèle reaganien. Il séduit, il est jousif et surtout médiatique. Certes, la cigale a toujours plus attiré que la fourmi. Le seul moteur de ce modèle est devenu l'appât du gain, donc le court terme.

Il y a pourtant un autre capitalisme qui semble plus porteur et surtout plus juste, c'est le modèle rhénan, appliqué en Allemagne, mais aussi en Hollande, en Suisse, en Autriche et partiellement au Japon. C'est l'économie sociale de marché qui permet une convergence entre l'économique et le social. Le marché a la place dans la société, comme l'individu a la sienne dans l'entreprise. Les rapports humains sont conviviaux et pas toujours tendus par des rapports de méfiance et conflictuels. Les entreprises raisonnent à long terme.

Nos responsables du monde politique et économique feraient bien de s'inspirer de ce modèle. Le climat serait peut-être plus sain en France.

Que devient notre Commune dans cette morosité ? Les différents articles du bulletin relatent les événements de la commune. Le dernier recensement nous donne un bilan chiffré.

II - RECENSEMENT DE 1990

Avec 568.638 habitants en 1990, la Haute-Savoie compte 74.100 personnes de plus qu'en 1982. C'est le département de la Région Rhône-Alpes qui a connu la plus forte progression démographique (au rythme d'environ 1,8% l'an). La densité est de 130 hab./km². Croissance due à l'excédent de naissances sur les décès et à d'importants gains migratoires. Ce dynamisme démographique est lié au dynamisme économique des deux grands pôles genevois et annécien. La répartition est homogène sur l'ensemble du département.

La Haute-Savoie n'échappe pas au vieillissement de sa population mais, comparée à la Région Rhône-Alpes, elle reste jeune et active. La tranche des 65 ans et plus représente 11,6% contre 13,6%.

Neuvecelle dans le Canton, l'Arrondissement, le Département.

Population de	1975	1982	1990
NEUVECELLE	1288	1559 +21,04%	1949 +25,01%
Canton d'EVIAN	17232	18898 + 9,66%	22965 +21,52%
Arrondis. de THONON	77224	84628 + 9,58%	100894 +19,22%
Département Hte-SAVOIE	447795	494505 +10,43%	568638 +15%

NEUVECELLE a donc eu une progression plus importante que le canton, que l'arrondissement, que le département. En novembre 1991, la population compte 2114 habitants, soit une augmentation de 9% depuis le recensement.

Structure par âge :

NEUVECELLE		1968	1975	1982	1990
de 0 à 19 ans	Nombre	304	387	426	513
	%	31,08	30,09	27,31	26,35
de 20 à 64 ans	Nombre	523	718	937	1172
	%	53,48	55,83	60,06	60,19
65 ans et plus	Nombre	151	181	197	262
	%	15,44	14,07	12,63	13,46

Dans la tranche d'âge 0-19 ans, le taux diminue régulièrement depuis 1968. Les familles nombreuses sont de plus en plus rares. Il y a de moins en moins de bébés, la fécondité est de 1,8 enfant par femme. Le remplacement des générations n'est donc plus assuré. Le seuil de fécondité ne devrait pas tomber en-dessous de 2,1.

La tranche des 20 à 64 ans progresse depuis 1968. Neuvecelle attire donc une population active, grâce aux emplois offerts en Suisse et aux terrains de construction disponibles. Le phénomène se ralentit entre 1982 et 1990. Des jeunes ayant fait des études et ne trouvant pas d'emploi correspondant à leurs qualifications sont obligés de quitter la région.

La tranche des 65 ans et plus a régressé de 1968 à 1990. De nombreux retraités ont quitté Neuvecelle pour vivre leur retraite ailleurs. Depuis 1982 le mouvement s'inverse. Mais ce pourcentage reste inférieur à la moyenne nationale.

Au rythme actuel, dans trente ans, vers 2025, l'effectif des 60 ans et plus en France sera de 16 millions de personnes, soit de 24 à 30% de la population active. Ce pourcentage était de 18,5% en 1982 (10 millions de personnes âgées). En 1990, près de 20%, soit 11 millions.

En 2025, la proportion et l'effectif des personnes âgées seraient le triple de ceux des jeunes de 15 à 24 ans. En 1861, l'effectif des 15 à 24 ans dépassait 50% celui des personnes âgées. En 1982, il lui était inférieur de 15%.

Ces bouleversements de la société poseront le cruel problème de la retraite, qui mériterait toute notre attention dès maintenant.

Si nous considérons maintenant la taille des ménages, nous constatons une diminution sensible de leur taille moyenne, en France, en Haute-Savoie comme à Neuvecelle.

En Haute-Savoie : 2,97 personnes / ménage en 1975
2,76 personnes / ménage en 1982
2,62 personnes / ménage en 1990

A Neuvecelle : 2,68 personnes / ménage en 1990
soit : 709 ménages en tout → 509 ménages en 1982.

Nombre de ménages : 709 ensemble,
668 (94,2%) français, 41 (5,8%) étrangers :

Composés de	Ensemble	Français	Etrangers
1 pers.	157	150	7
2 pers.	212	197	15
3 pers.	128	118	10
4 pers.	146	140	6
5 pers.	52	50	2
6 pers. ou plus	14	13	1

L'activité à Neuvecelle

Population active et taux d'activité :

	Hommes		Femmes		Ensemble	
1968	266	56,6%	105	20,7%	371	38%
1975	343	55%	191	28,9%	534	41,5%
1982	412	53,3%	248	31,5%	660	42,3%
1990	551	69%	366	46,9%	917	58,1%

Chômeurs par sexe et âge en 1990

Age	Effectif			Taux de chômage (%)								
				Hommes			Femmes			Ensemble		
15-24 ans	4061	203	18	7,1	6,0	7,1	16	22,2	23	11,1	13,1	13,1
25-29 ans	3306	193	16	4,1	4,3	9,5	11,8	18,5	18,4	7,6	10,4	13,0
30-39 ans	4489	223	13	2,9	2,4	0,75	8,9	13,8	11,3	5,5	7,0	5,5
40-59 ans	5259	187	10	3,1	2,7	0,8	6,9	7,6	5,3	4,7	4,6	2,5
60 ou plus	408	16	2	3,5	3,3	0	7,1	8,4	22	5,0	5,7	8,3
TOTAL	17523	822	59	3,7	3,3	2,9	9,5	13,6	11,7	6,2	7,5	6,4

Mais malheureusement ces taux de chômage ont progressé depuis mars 1990. Le taux de chômage est de 9,6% en France, avec 2.772.000 demandeurs d'emploi. Cette hausse affecte encore particulièrement les jeunes de moins de 25 ans (+2,3% en septembre 91). Les licenciements économiques sont en nette hausse. Les chômeurs qui ont plus d'un an d'ancienneté sont aussi en nette augmentation : 30% des chômeurs sont des demandeurs d'emploi de longue durée. Fin septembre, 2.831.817 demandeurs d'emploi étaient inscrits à l'A.N.P.E.

La population active comprend : les actifs ayant un emploi, les chômeurs et les militaires du contingent. Les actifs ayant un emploi sont de 849 (526 hommes, 323 femmes).

Neuvecelle compte 59 chômeurs (un taux de 6,4%), dont 16 hommes (2,9%) et 43 femmes (11,7%) (6,2% en Haute-Savoie).

De 1982 à 1990, la population active a connu une très forte augmentation (+15,8%), (+19% en Haute-Savoie). Cette progression est liée à l'entrée en activité de générations assez nombreuses et surtout aux gains migratoires concernant, pour la plupart, des personnes actives.

La population active féminine a crû de 15,4% (28% en Haute-Savoie) et masculine de 15,7% (14% en Haute-Savoie). La croissance est beaucoup plus forte pour les femmes en Haute-Savoie où l'écart entre taux d'activité masculin et féminin tend à se résorber. La croissance est équilibrée à Neuvecelle, mais l'écart reste important, soit 22,1% de moins pour les femmes.

Les jeunes poursuivent plus longtemps leurs études et les personnes âgées arrêtent plus tôt leur activité.

Nous constatons que le chômage touche surtout la tranche 15-29 ans : 34 chômeurs sur 59 soit 57,6%, 30-34 ans : 9 chômeurs.

Les femmes comptent 30 chômeuses sur les 41 de 15 à 34 ans. Dans le canton d'Evian la tranche des 15-29 ans compte 396 chômeurs sur un total de 822 soit 48,2% - pour les hommes 97 sur 215 soit 45,1% - pour les femmes 299 sur 607 soit 49,3%.

Le taux de chômage du canton d'Evian est de 7,5% - à Neuvecelle il est de 6,4% et en Haute-Savoie de 6,2% - avec un total de 17.523 chômeurs, soit la population d'Annecy-le-Vieux !

Garage Grépillat



AGENT
CITROËN

**Mécanique
Carrosserie**

•
**Vente neuf
et occasion**

•
Dépannage

NEUVECELLE - 74500 EVIAN
Tél. 50.75.25.57

SARL BERNEX FRÈRES

Création parcs et jardins
Plantation • Entretien
Clôtures • Dallages • Elagage
Pépinières
Devis gratuits



Pour tous renseignements :
"Verossier" - LARRINGES
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. 50.73.46.96

ENTREPRISE BOCHATON FRÈRES

**CARRIÈRE
Transports
Travaux publics**

SABLES - GRAVIERS
TOUT-VENANT - ENROCHEMENT
GRAVILLONS

18, bd du Royal - 74500 EVIAN LES BAINS
TÉL BUREAU 50.75.01.92
TÉL. CARRIÈRE 50.76.01.83



LOCATION D'AUTOCARS
DE 7 A 73 PLACES

TÉL. 50.71.03.57

ARNULF AGENCEMENT

Cuisines

delacroix

Cuisines
Salles de bains
Boutique
accessoires
bains

4, rue Bernard-Moutardier
74500 EVIAN-LES-BAINS
Tél. 50.75.18.23

Entreprise GAUTHIER

- VIDANGES
- CURAGE D'EGOUTS
INSPECTION TÉLÉVISÉE
- COLLECTE DE DÉCHETS
INDUSTRIELS LIQUIDES
OU PATEUX

01120 MONTLUEL
Tél. 78.06.02.16

La crise dans le bâtiment et la dégradation du marché de l'emploi en Suisse n'arrangent pas les affaires du Chablais. Les jeunes sont particulièrement touchés par le chômage, surtout ceux qui quittent l'école sans formation.

L'apprentissage est une solution pour réduire le chômage des jeunes. En Allemagne, où deux jeunes sur

trois reçoivent une formation en alternance, le taux de chômage des moins de 25 ans est de 3,7%, alors qu'il est en France de 18% ! Abandonnons enfin cette illusion des 80% de bacheliers. Cette inflation de baccalauréats a pour seul résultat de créer un baccalauréat vidé de substance. Le temps des illusions cède peu à peu sa place à celui des rancœurs, des crises et du chômage qui mène au désœuvrement, à la misère et au désespoir.

Population active ayant un emploi au 1^{er} mars 1990.

Conditions d'emploi	Ensemble		Hommes	Femmes
	Nombre	Pourcentage		
ENSEMBLE	849		526	323
SALARIÉS	740	87,2%	456	284
- Apprentissage	11	1,3%	9	2
- Contrat d'adaptation	3	0,4%	0	3
- Contrat à durée déterminée	41	4,8%	19	22
- Intérim	6	0,7%	6	0
- Stagiaire en entreprise	1	0,1%	1	0
- En centre de formation	0	0	0	0
- T.U.C.	2	0,2%	0	2
- Autres	676	79,2%	421	255
NON SALARIÉS	109	12,8%	70	39
- Indépendants ou employeurs	75	8,8%	56	19
- Aides familiaux	34	4,0%	14	20

Navettes domicile-travail des actifs

		Lieu de résidence - Lieu de travail					
		Dans la même commune		Dans deux communes différentes			
				Même département	Autres cas		
Ensemble	849	149	17,6%	498	58,7%	202	23,8%
Hommes	526	91	17,3%	279	53,04%	156	29,7%
Femmes	323	58	18%	219	67,8%	46	14,2%

La rubrique "autres cas" concerne surtout les frontaliers, près d'1/5 de la population active. Une grande partie travaille dans le canton de Vaud. Actuellement il est difficile d'obtenir un permis de travail et la Suisse licencie des frontaliers.

Un espoir se dessine pour l'échéance du 1/01/1993, date à laquelle la Suisse fera partie du nouvel espace économique européen. La liberté de circulation, d'éta-

blissement, de travail des personnels signifiera la suppression du permis de frontalier. Il suffira de trouver un employeur pour pouvoir librement se faire embaucher. Un changement en France : le statut de saisonnier devra être aboli. La liberté de résidence, en Suisse ou en France, interviendra aussi. Nous aurons alors à subir une nouvelle flambée du marché foncier et immobilier, ce qui aura pour conséquence d'aggraver la situation locale en matière de logement et à favoriser une urbanisation sauvage.



Position professionnelle des Neuvécellois :

Statut	Ensemble		Hommes		Femmes	
	849	%	526	%	323	%
SALARIÉS	740	87,2	456	86,7	284	87,9
Non déclaré	147	17,3	88	16,7	59	18,3
Manœuvres ou ouvriers spécialisés	84	9,9	63	12	21	6,5
Ouvriers qualifiés	142	16,7	128	24,3	14	4,3
Agents de maîtrise						
- dirigeant des ouvriers	40	4,7	30	5,7	10	3,1
- dirigeant des techniciens	7	0,8	7	1,3	0	0
Techniciens - Dessinateurs - VRP	34	4	28	5,3	6	1,9
Instituteurs, Assist. Soc., cat. B						
fonction publique - Infirmières	43	5,1	15	2,9	28	8,7
Ingénieurs ou cadres	59	6,9	53	10,1	6	1,9
Professeurs et catégorie A						
fonction publique	19	2,2	9	1,7	10	3,1
Employés de bureau, de commerce, agents de service, aides-soignants, pers. catégorie C+D						
fonction publique	165	19,4	35	6,7	130	40,2
NON SALARIÉS	109	12,8	70	13,3	39	12,1
Indépendants et employeurs	75	8,8	56	10,6	19	5,9
Aides familiaux	34	4,0	14	2,7	20	6,2

Neuvecelle ne compte plus d'agriculteur.

Nationalités à Neuvecelle :

	Ensemble	Français		Etrangers		C.E.E.	Hors C.E.E.	Sans précision
			dont par aqui.		%			
Population totale	1947	1859	51	88	4,5	57	29	2
Hommes	994	944	18	50	5,0	34	16	0
Femmes	953	915	33	38	4,0	23	13	2
ACTIVITÉ : Salariés	740	713	22	27	3,6	18	9	0
Non salariés	109	101	1	8	7,3	7	1	0
Chômeurs	59	55	1	4	6,8	1	3	0
HOMMES : Salariés	456	435	13	21	4,6	15	6	0
Non salariés	70	63	0	7	10,0	6	1	0
Chômeurs	16	14	0	2	12,5	1	1	0
FEMMES : Salariées	284	278	9	6	2,1	3	3	0
Non salariées	39	38	1	1	2,6	1	0	0
Chômeuses	43	41	1	2	4,7	0	2	0

Migrations (mars 90)

	Ensemble	Lieu de naissance		Résidence au 1/01/1982		
		France métropolitaine	Hors France métro.	Même logement	Même commune	Autre commune
Population totale	1947	1744	203	944	1075	872
		89,6%	10,4%	48,56%	55,2%	44,8%
Hommes	994	901	93	465	532	462
Femmes	953	843	110	479	543	410
Actifs ayant un emploi	849	763	86	362	424	425
Chômeurs	59	51	8	19	21	38
Militaires (contingent)	9	8	1	7	7	2
Nationalité : Française	1859	1736	123	907	1028	831
Etrangers	88	8	80	37	47	41

Caractéristiques des résidences principales :

709 résidences principales. L'ensemble des logements étant de 1100.

Statut d'occupation : 533 (75,2%) propriétaires
136 (19,2%) locataires
40 (5,6%) logés gratuitement

Epoque d'achèvement de l'immeuble :

- Avant 1915 106 (15%)
- De 1915 à 1948 83 (11,7%)
- De 1949 à 1967 109 (15,4%)
- De 1968 à 1974 123 (17,3%)
- De 1975 à 1981 114 (16,1%)
- De 1982 à 1990 174 (24,5%).

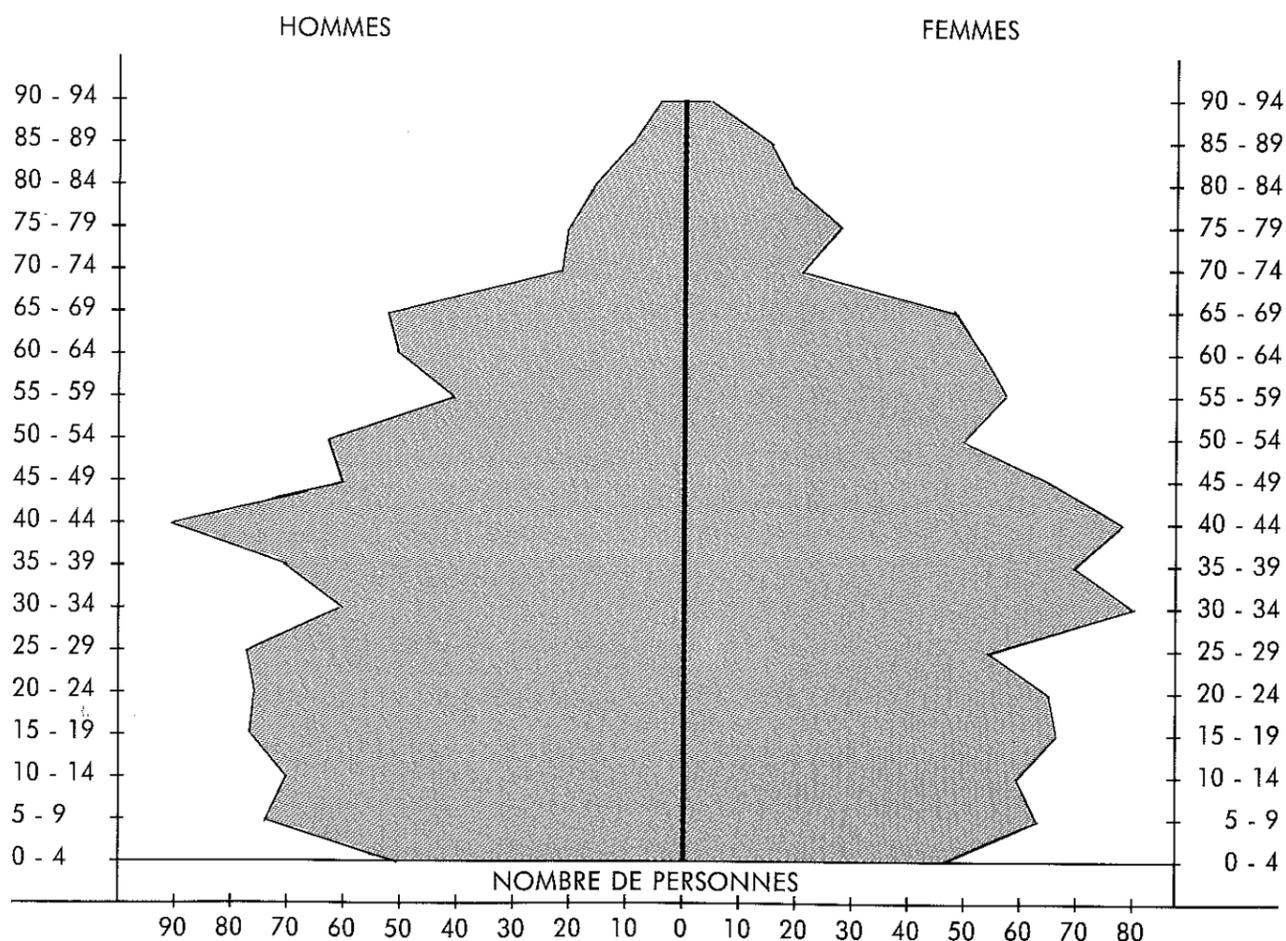
Nombre de logements de l'immeuble :

Immeuble de	Ens. des ménages	Nbre de pers.
1 seul logement	494 69,7%	1420
2 logements	83 11,7%	195
3 à 9 logements	104 14,7%	228
10 à 19 logements	28 3,9%	57

Nombre de personnes vivant par logement : 2,68 :
par pièce : 0,64.

Pyramide des âges en 1990 pour la population de Neuvecelle.

Il s'agit de l'âge atteint au cours de l'année 1990.



CREATION

J.P. Rouger

MARBRERIE

Fabricant de monuments funéraires
Caveaux
Plaques - Livres

Magasin exposition
Tél. 50.26.10.22

Livraison sous 24 heures

JPR PHOTOGRAVURE
PAR SABLAGE
FUNÉRAIRE ET DÉCORATIVE
sur stèles, plaques,
livres, marmorit
granit, verre teinté

11, avenue de Champagne - 74200 THONON
Face au portail du cimetière et arrêt de bus

611 ménages (86,2% possèdent une baignoire ou une douche, un wc intérieur et le chauffage central. 12 (1,7%) n'ont ni baignoire, ni douche, ni wc intérieur.

Dans la région Rhône-Alpes, la Haute-Savoie arrive largement en tête pour le confort des logements.

Population totale en 1990 : 1947 habitants

994 hommes soit 51,05% (48,75% en 1975)

953 femmes soit 48,95% (51,25% en 1975)

Les hommes sont donc plus nombreux que les femmes. En Haute-Savoie, ils ne sont que 49,6% et dans le canton d'Evian 49,5%.

Neuvecelle ne compte pas de centenaire.

Il y a trente ans, la France comptait deux cents centenaires, ils sont plus de 3000 aujourd'hui. L'an 2000 verra donc 4 générations : les jeunes, les actifs, les retraités et les personnes âgées.

Les actifs devront porter le fardeau des trois autres. Le conflit capital-travail risque de devenir celui des générations.

D'où la nécessité de choisir des hommes politiques capables de réfléchir à ces problèmes. Ne dit-on pas que "gouverner c'est prévoir" ?

III. 1992 : ELECTION DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

(voir bulletins municipaux de 1984, 1985, 1986).

Ces élections régionales sont une conséquence de la décentralisation. Logiquement elles auraient dû mettre un terme à la France Napoléonienne. Ce n'est pas vraiment ce qui s'est passé dans les faits. Le Conseil Régional doit s'occuper de l'aménagement de la Région, pour cela il faut des crédits que l'Etat refuse. Il faut donc prélever, une nouvelle fois, les deniers dans la poche du contribuable "régional" : c'est la décentralisation. Les décisions sont toujours prises par le pouvoir central. Ainsi, par exemple, le 7 novembre 1991, le Premier Ministre décide de "décentraliser" l'E.N.A. (Ecole Nationale d'Administration), la SEITA, la Française des Jeux, l'Institut de la Propriété Industrielle..., vers des villes de province. Cette décision fut prise sans aucune concertation. Les premiers intéressés, ceux qui devront déménager avec tous les problèmes que cela implique, furent grandement surpris. 2500 fonctionnaires seront "exilés" en province et l'Etat pourra réaliser de belles plus-values immobilières.

Ce transfert des compétences gonfle les budgets, multiplie les pouvoirs et fait exploser les impôts locaux : +9,3% en 1991, soit trois fois l'inflation ! De 1979 à 1989, les régions ont multiplié la facture à payer par six. Cette année, les régions encaissent 13,5 milliards avec une augmentation de 13,4% (les départements +9,7% : 55,4 milliards et les communes +8,7% : 120,5 milliards).

Mars 1992

Les élections régionales sont prévues pour le 22 mars 1992.

L'Assemblée Nationale a adopté un projet de loi qui a permis de créer 50 sièges supplémentaires, soit 1880 conseillers régionaux pour la France !

Pour la région Rhône-Alpes, l'effectif passe de 151 à 157 sièges : Haute-Savoie 17 (+2), Rhône 43 (+1), Ain 14 (+1), Isère 29 (+1), Savoie 11 (+1), cela pour tenir compte des résultats du recensement de mars 1990.

Actuellement la "droite" contrôle 20 régions sur 22, le parti socialiste va-t-il perdre les deux dernières ? Ce serait mal préparer les Législatives pour 1993. Edith Cresson doit éviter cette dépression aux régionales. Les Français ne souhaitent plus une cohabitation façon 1986. Le Président de la République compte donc sur ces Régionales et sur la proportionnelle qui émiettera les forces à l'Assemblée Nationale en empêchant une majorité absolue, que la gauche ne peut plus espérer. Ainsi une coalition permettra au Président de terminer son mandat. Ce spectre de la proportionnelle ne finit pas de hanter la classe politique. La bipolarisation n'existant plus, la droite, comme la gauche, essaie de s'attirer les faveurs des écologistes.

A côté de cela, nous notons l'ampleur de l'abstention dans nos scrutins et surtout lors des dernières élections partielles. Le taux énorme des abstentions marque plus que jamais le rejet des pratiques politiques actuelles. Nous sommes en train de tuer la démocratie dans notre pays.

En mars, nous aurons donc à élire nos 157 conseillers régionaux qui siègeront à Charbonnières. Nous désignerons nos 17 représentants pour la Haute-Savoie. Ils seront élus pour six ans au scrutin de liste dans chaque département, à la représentation proportionnelle, à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Dans chaque département le nombre de candidats portés sur la liste est égal au nombre de conseillers à élire. Il faut voter la liste complète : pas de rature, pas de panachage.

Les divers partis politiques présenteront leur liste. Nos représentants futurs sont donc d'abord désignés par des partis qui auront, une fois de plus, tendance à faire de la politique et non pas de la gestion, ce qui est fort regrettable. Quand on voit toutes les tractations et cette cuisine interne à tous les partis pour constituer leurs listes, ce n'est pas étonnant que le parti qui triomphe soit celui des abstentionnistes !

A la mi-novembre, nous ne connaissons pas encore ni le nombre ni la constitution des listes. Jacques Poulet conduirait la liste socialiste et Robert Borel une liste au nom de la France Unie. L'opposition, arrivera-t-elle à constituer une liste d'union UDF-RPR ? Il en est question, mais le dosage semble délicat. Il nous reste à espérer qu'on nous présentera des hommes et des femmes de disponibilité qui auront à cœur d'œuvrer pour le bien-être de tous les habitants de la Région Rhône-Alpes avec désintéressement et équité. Il reste à espérer que le Chablais ne demeure pas toujours l'éternel oublié. Les règles devraient être les mêmes pour tous. Ce n'est pas toujours le cas. Voici un exemple concret.

Grâce à l'élan de générosité des Chablaisiens, le Chablais pourra acheter un scanner. Notre Chablais, s'il veut se moderniser, doit appliquer le proverbe "Aide-toi, le ciel t'aidera". Le scanner par souscription, la ligne ferroviaire du "Tonkin", grâce à un financement du Conseil du Léman, alors à quand une souscription pour la Transchablaisienne ?

Par contre, d'autres citoyens ont plus de chance. Les administrés de M. Millon, maire de Belley (Ain), commune de 8000 habitants, et président du Conseil Régional, se sont vu doter leur commune d'un scanner et sans souscription.

Ne fuyons cependant pas les urnes. Nous avons déjà une urne transparente, c'est un début. Déplaçons-nous, accomplissons notre devoir civique, une réforme reste cependant à faire, celle du vote blanc. Il n'est pas normal que ceux qui votent blanc soient assimilés à des "pêcheurs à la ligne". Pourquoi vote-t-on blanc ? Uniquement pour témoigner que tous les candidats en présence ne nous satisfont pas ou que nous sommes contre le vote bloqué de liste qui refuse toute rature ou panachage. Le vote blanc devrait donc compter comme un suffrage exprimé.

CONCLUSION

En mars 1992, sachons donc bien choisir nos représentants départementaux qui auront pour mission de nous représenter au Conseil de la Région Rhône-Alpes. Donnons-nous des responsables dignes de ce nom et qui sauront enfin équiper le Chablais de structures dignes du XX^e, voire du XXI^e siècle. La priorité reste le désenclavement du Chablais. L'Association Départementale des Conseillers Municipales vient encore de l'exprimer clairement dans une réunion. Elles ont critiqué un certain égoïsme et un trop grand individualisme, tout en exigeant plus de civisme de tous et une prise en compte de l'intérêt général. Les élus ont expliqué le bien fondé de la future autoroute "sud-léman", voie indispensable pour son développement économique. Aujourd'hui, la notion de distance se mesure en temps. Les résultats du recensement nous prouvent que la création d'emplois

devient indispensable, surtout pour nos jeunes. Le chômage est un véritable fléau et il ne devrait plus exister dans nos sociétés, car dans les Droits de l'Homme, il y a aussi le droit au travail, à la dignité.

Méditons ces chiffres : 21.720 demandeurs d'emploi à fin septembre, soit +28,5% en un an en Haute-Savoie, contre +15,6% pour Rhône-Alpes et +10,9% pour la France. En ce qui nous concerne directement, la croissance serait supérieure, si le Chablais bénéficiait de liaisons routières et ferroviaires correctes et adaptées à notre époque.

Les partis politiques présenteront bientôt leurs listes pour les élections régionales. Ils veulent être élus, disons leur donc aussi notre opinion, notre rôle de citoyens.

Le peuple souverain délègue, par des élections, sa responsabilité à des élus qui doivent ensuite exercer un métier, c'est-à-dire diriger, gouverner en son nom. Gouverner c'est prévoir et résoudre les différents problèmes qui se posent au pays ou à la région et cela dans la concertation et l'information. A gauche comme à droite, telle est la fonction de ceux qui reçoivent par nous, citoyens, par des élections, un mandat électoral. Comme tout citoyen, ils sont responsables de toute erreur et manquement. Alors pourquoi nos hommes politiques nient-ils systématiquement leur responsabilité dans toutes ces "affaires" ?

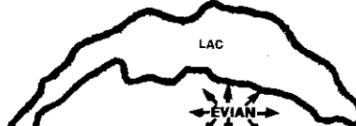
Nous avons beau chercher, mais le terme "opposition" n'existe qu'en France sous cette forme en politique. Toujours s'opposer, toujours l'ombre et la lumière. Pour nous sortir de cette morosité et nous préparer à l'ouverture des frontières, le 1^{er} janvier 1993, il reste bien du travail à faire et même ensemble, nous ne sommes pas trop nombreux.

Suffira-t-il de réduire la durée des pouvoirs du Président de la République et la ramener du septennat (texte voté à 68 voix de majorité le 20 novembre 1873) au quinquennat (réforme qui sera présentée aux Français en 1992, par référendum ?) Suffira-t-il de changer notre constitution pour modifier les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire si les mentalités ne changent pas et si la confusion entre les notions de fonction et de pouvoir persiste ? Suffira-t-il d'un changement de numéro, d'un passage de la 5^e à la 6^e République pour que d'un seul coup de baguette la morosité disparaisse et que notre pouvoir à nous, le pouvoir d'achat, qui est notre souci quotidien, assure une vie décente à tous les citoyens français ? Nous assistons aujourd'hui à une euphémisation croissante, nous aimons beaucoup changer les mots, faute de changer les choses, ainsi le balayeur devient le technicien de surface, les pauvres, les économiquement faibles, les chômeurs des demandeurs d'emplois !

Une année importante de consultations électorales s'ouvre, soyons vigilants, sachons séparer l'ivraie d'avec le bon grain, votons en citoyen responsable. La démocratie nous donne le droit d'aller aux urnes, faisons donc notre devoir.

Francis GRIMONT

A VOTRE SERVICE



LOMBARD MATÉRIAUX
23, AVENUE DE LA GARE - 74500 EVIAN - Tél. 50.75.02.28

LOMBARD BRICOLAGE
7, PLACE DE LA PORTE D'ALLINGES - 74500 EVIAN - Tél. 50.75.16.26

OUVERTURE : Du lundi au vendredi : de 7 h. à 12 h. et de 13 h. 30 à 18 h.
le samedi matin de 8 h. 30 à 12 h.

POUR VOUS SERVIR

Par nos animateurs
et vendeurs dans
nos dépôts
(près de la gare)



Par notre
service de
livraison
à votre adresse



GROS ŒUVRE - MAÇONNERIE - ASSAINISSEMENT - PLÂTRERIE - ETANCHÉITÉ
COUVERTURE - ISOLATION - BOIS - MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE - CARRELAGES
FAÏENCE - SANITAIRE - OUTILLAGE

Faites confiance aux professionnels

Gedimat
Lombard

23, AVENUE DE LA GARE - 74500 EVIAN - Tél. 50.75.02.28

COMPTES RENDUS SOMMAIRES DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ANNÉE 1991

* * * * *

REUNION DU 22 MARS 1991

Au cours de cette séance, le CONSEIL MUNICIPAL :

A APPROUVÉ à l'unanimité le Budget Primitif de l'exercice 1991 équilibré comme suit : Section de fonctionnement, recettes et dépenses 7.960.116 F. ; Section d'investissement, recettes et dépenses 7.921.198 F.

Cet important budget d'investissement reflète l'effort particulier consenti par la Commune, notamment en travaux de voirie, de réseau d'eau et en acquisitions foncières.

Pour ce faire,

A DÉCIDÉ de contracter un emprunt de 3.336.418 F auprès du Crédit Agricole de la Haute-Savoie.

A FIXÉ les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit : taxe d'habitation 8,07%, taxe foncière sur les propriétés bâties 8,07%, taxe foncière sur les propriétés non bâties 31,80%, taxe professionnelle 13,11%.

Ces différents taux ayant fait l'objet d'une révision (suppression du coefficient déflateur) correspondent à une augmentation de 4% par rapport à 1990. Le produit de ces 4 taxes s'élève à 2.494.823, soit 31,34% du Budget de Fonctionnement.

A FIXÉ le prix de vente de l'eau potable à 7,525 F. le mètre cube, toutes redevances comprises. La part revenant à la Commune sur ce prix ne subit aucune augmentation par rapport au prix de 1990, elle reste donc à 3,74 F. Le forfait minimum de consommation est reconduit à 80 m³. D'autre part, les différents tarifs municipaux ont été augmentés de 4%.

A ACCEPTÉ la revalorisation de 15% de l'indemnité de pré-exploitation de la source d'eau minérale située à NEUVECELLE versée par la SAEME.

A DÉCIDÉ de mettre en application à compter du 1^{er} avril 1991 la taxe de séjour payée par les hôteliers et les propriétaires de logements meublés.

A DÉCIDÉ de fixer l'indemnité légale de gardiennage de l'église à 4446,94 F.

A FIXÉ à 20.000 F. par place de stationnement la participation en vue de la réalisation de parcs publics de stationnement. Cette participation sera exigée lorsqu'un constructeur ne pourra satisfaire aux obligations imposées par le P.O.S. en matière de réalisation d'aires de stationnement.

A CONFIE à M. DESBIOLLES, Ingénieur, une mission d'étude de faisabilité de l'aménagement de Milly.

A DONNÉ SON ACCORD pour l'achat du terrain de M. Henri REBET, acquisition nécessaire au lancement de l'aménagement de Milly.

A ACCEPTÉ l'achat de la licence IV de débit de boisson du restaurant "Les Grenadiers" devenue inutilisée et A DÉCIDÉ de passer une convention de location avec le Gîte d'Etape "Le Bois Ramé", dans l'attente d'une affectation ultérieure à un nouveau commerce.

A DONNÉ SON ACCORD sous réserve des contrôles techniques, à la construction d'une passerelle piétonne, reliant le domaine de l'hôtel Ermitage à celui de l'hôtel Royal au-dessus du Chemin de Chez Constantin.

A APPROUVÉ le bail emphytéotique d'une durée de 55 ans conclu avec l'OPAC de la Haute-Savoie pour la réalisation de deux logements sociaux à l'école de Grande-Rive.

A DONNÉ un avis défavorable à la demande de participation de 15.613 F. aux charges de fonctionnement de l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de la Rive Est du Léman et A DÉCIDÉ de proposer, lors du prochain Conseil d'Administration de l'ADMR d'étudier la possibilité de dissocier l'association afin d'en réduire les charges.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal,

A DONNÉ un avis favorable à une demande de création d'une autorisation de stationnement TAXI.

A ACCEPTÉ la modification des statuts du SIDER prévoyant que le SIDER perçoive l'ensemble des taxes dues sur le territoire de la zone à l'exception de la taxe d'habitation afin que le Syndicat puisse rémunérer les communes adhérentes pour l'entretien de leurs voiries.

REUNION DU 7 JUIN 1991

Au cours de cette séance, le CONSEIL MUNICIPAL :

A FIXÉ le périmètre du programme d'Aménagement d'Ensemble du secteur de Milly ainsi que le programme des équipements publics à réaliser et leurs financements.

A APPROUVÉ le compte administratif de l'exercice 1990, faisant ressortir un excédent global de clôture de 394.163,99 F.

A ATTRIBUÉ aux Associations les subventions suivantes pour un montant total de 90.319 F.

— Tennis Club d'Evian	2.711 F.
— Association du Pays Côtier du Léman	3.908 F.
— Fédération des Œuvres Laïques Haute-Savoie et UFOVAL	1.200 F.
— Club de l'Amitié	6.000 F.
— Association Omnisports :	
- Gym Nouvelle Forme	4.000 F.
- Hand-Ball	10.500 F.
— Donneurs de Sang de Neuvécelle	4.000 F.
— CMPPCT	1.500 F.
— Association des parents d'enfants inadaptés de Thonon et du Chablais	500 F.
— "La Neuvécelloise"	4.000 F.
— Les Trompes de Chasse	5.500 F.
— Lou Nove Chatni	20.000 F.
— Pupilles de l'enseignement public	2.000 F.

— Association les Myosotis Maison de retraite d'Evian	1.000 F.
— Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance	500 F.
— Bibliothèque Pédagogique de Thonon	500 F.
— Fédération des organismes de solidarité du Chablais	2.000 F.
— Trompettes de Neuvécelle	1.000 F.
— Le Souvenir Français	500 F.
— Association "La Passerelle"	500 F.
— Association Départementale pour le don d'organes et de tissus humains	500 F.
— Coopérative scolaire de Milly	18.000 F.

A RAPPELÉ que toutes les demandes de subventions doivent être accompagnées d'un bilan financier en application de l'article L 228.1 du Code des Communes.

A DONNÉ SON ACCORD DE PRINCIPE à la création d'un Syndicat d'Incendie et de Secours du Chablais (SISCHAB) et demande un complément d'informations sur les coûts réels de fonctionnement du Syndicat.

A APPROUVÉ l'avant-projet d'aménagement des abords du Groupe Scolaire dont le montant total estimatif s'élève à la somme de 725.963 F. TTC ces travaux devant bénéficier d'une subvention du Conseil Général.

A APPROUVÉ le projet d'aménagement des abords de la mairie et a sollicité le concours de M. DEN HENGST, Architecte Paysagiste, pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération, ces travaux bénéficieront également d'une subvention du Conseil Général.

A DÉCIDÉ de solliciter auprès de M. le Préfet de la Haute-Savoie l'ouverture de l'enquête parcellaire et la poursuite de la procédure pour la réalisation de la seconde tranche des travaux d'aménagement du Chemin du Flon.

A APPROUVÉ la cession de terrains dans le cadre des travaux d'élargissement du Chemin du Curé, en voie d'achèvement.

A DÉSIGNÉ MM. Antoine LAZARETH et Michel BONNEVIE comme membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres.

A ACCORDÉ sa garantie à l'OPAC pour le remboursement d'un emprunt de 700.000 F. que cet organisme se propose de réaliser pour la rénovation de l'Ecole de Grande-Rive.

A ÉTÉ INFORMÉ de l'accroissement du nombre d'enfants susceptibles d'être scolarisés à l'école maternelle et a décidé de saisir l'Inspecteur de l'Education Nationale afin de l'en informer et de lui demander d'y faire face.

A APPROUVÉ les cessions de terrains nécessaires à l'élargissement du Chemin du Flon.

REUNION DU 6 SEPTEMBRE 1991

Au cours de cette séance, le CONSEIL MUNICIPAL :

A APPROUVÉ le Budget Supplémentaire de 1991 établi comme suit : section de fonctionnement, recettes et dépenses 662.127 F. ; section d'investissement, recettes et dépenses 1.602.171 F. (achèvement de l'aménagement des abords de l'école et de la mairie).

A DÉCIDÉ d'ouvrir un crédit à court terme afin de remédier aux problèmes de trésorerie dus au décalage entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes, notamment des subventions.

A APPROUVÉ le dossier de déclaration d'utilité publique relatif à l'aménagement de Milly ; A DÉCIDÉ d'engager une concertation préalable sur ce projet et A CONFIE au cabinet SCOPRIM une mission d'élaboration du dossier de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire.

A APPROUVÉ une cession gratuite de bandes de terrains situées au Lieu-Dit "Chez Rebet Est" et Avenue Seuvay.

A PRIS CONNAISSANCE du projet d'aménagement du CD 21 "Avenue de Maxilly" établi par la Direction Départementale de l'Équipement et a DÉCIDÉ DE SOLLICITER le Conseil Général pour en assurer le financement, cet axe servant de plus en plus d'itinéraire de délestage de la RN5.

A APPROUVÉ le projet d'aménagement de l'Impasse du Parc des Vernes.

A FIXÉ les tarifs du transport scolaire 1991-1992 compte tenu de la décision du Conseil Général de ne plus subventionner les élèves domiciliés à moins de 3 km du groupe scolaire.

A APPROUVÉ la convention de mise à disposition du chenal de ski nautique de Grande-Rive pour la saison 1991.

A APPROUVÉ la convention passée avec M. BERNEX pour la mise à disposition d'un terrain au bénéfice exclusif de la Commune de Neuvécelle et destiné à stocker les remblais de récupération.

Successivement, en fin de séance, le CONSEIL MUNICIPAL,

A ACCORDÉ une subvention de 2.000 F. à l'Association "Un Scanner pour le Chablais" et 500 F. au Judo Club d'Evian.

A DÉCIDÉ de maintenir le règlement du P.O.S. approuvé le 12 octobre 1990 mais de ne pas reconduire les dispositions applicables par anticipation.

REUNION DU 6 DÉCEMBRE 1991

Au cours de cette séance, le CONSEIL MUNICIPAL :

A PRIS CONNAISSANCE de l'effectif de la nouvelle population légale de 2.114 habitants résultant du recensement complémentaire de la population, A APPROUVÉ la vacation accordée à l'agent recenseur.

A ACCORDÉ au personnel communal une prime de fin d'année, pour un montant total de 97.191,66 F.

A DONNÉ UN AVIS FAVORABLE à la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement d'EVIAN et des Communes Environnantes formulée par la Commune de SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS.

S'EST PRÉOCCUPÉ des problèmes de sécurité routière sur l'avenue de Maxilly et le carrefour de La Verniaz.

Concernant l'avenue de Maxilly, le Conseil Municipal :

- A DÉCIDÉ de réaliser en 1992 la couverture du ruisseau longeant la voie ainsi qu'une première tranche des travaux dans la traversée de "Chez Granjux".

- A SOLLICITÉ le Conseil Général de la Haute-Savoie pour assurer le financement de ces travaux.

Concernant le carrefour de La Verniaz, le Conseil Municipal :

- A DÉCIDÉ d'acquiescer le terrain de M. Roger ASTIER, afin de réaliser une aire de stationnement pour les transports en commun.

- A SOLLICITÉ le Conseil Général de la Haute-Savoie pour l'installation de ralentisseurs aux abords immédiats du carrefour.

A PRIS CONNAISSANCE du projet de la SAEME de constituer une association (composée des communes de Maxilly, Evian, Publier, Neuvécelle, Champanges, Féternes, Larringes, Saint-Paul-en-Chablais, Vinzier et la Société des Eaux Minérales d'Evian) pour la protection de l'impluvium de l'eau d'Evian.

A DONNÉ UN ACCORD DE PRINCIPE à la création de cette association ; a cependant émis le souhait que la contribution de la SAEME soit revalorisée.

A ÉTÉ INFORMÉ de la décision prise par la Commission Scolaire d'effectuer un ramassage supplémentaire le matin et le soir pour le second trimestre 1991-1992.

A DÉCIDÉ D'ATTRIBUER à l'Association LEPRP-SAINT-PAUL - PUBLIER une subvention de 1.000 F. pour les deux élèves de NEUVECELLE scolarisés dans cet établissement.

La santé au rythme du cœur

"La santé au rythme du cœur" : c'est le slogan retenu par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), qui a décidé de consacrer la prochaine Journée Mondiale de la Santé au thème de la prévention des maladies cardio-vasculaires. Cette journée est fixée au 7 avril 1992 mais il n'est peut être pas trop tôt pour y réfléchir et s'y préparer ; les fêtes de fin d'année sont propices aux excès alimentaires et le mauvais temps n'incite pas aux activités physiques extérieures : le petit surcroît de poids enregistré à la fin de l'hiver est souvent là pour en témoigner.

Vint-cinq pour cent des décès qui surviennent aujourd'hui dans le monde sont dus aux maladies cardio-vasculaires. Dans les pays industrialisés, comme le nôtre, les cardiopathies coronariennes (infarctus, angine de poitrine) et les accidents cérébro-vasculaires (attaques, hémipariés) représentent jusqu'à 50% de tous les décès et, selon les estimations, ils constitueront aussi la principale cause de décès dans les pays en développement d'ici l'an 2000.

Cette véritable épidémie est favorisée bien sûr par le vieillissement général de la population (avec la régression des maladies infectieuses et parasitaires) mais aussi par le tabagisme,



l'hypertension non traitée, de mauvais modes alimentaires, l'inactivité physique, et d'autres éléments liés au mode de vie moderne, tel le stress. C'est ce que l'on appelle les "facteurs de risque" qui augmentent le risque de survenue d'une maladie du cœur ou des artères.

Le tabac : quand la santé se consume

Le tabac est une grande menace pour les artères (du cœur, des jambes, du cerveau). L'oxyde de carbone prend la place d'une partie de l'oxygène transporté dans le sang et favorise les dépôts de cholestérol sur la paroi des artères. La nicotine accélère le cœur, augmente la tension artérielle, fait baisser le "bon cholestérol", augmente le risque de caillots (agrégation des plaquettes). Bien sûr il a d'autres effets nocifs et représente une des grandes causes du cancer (poumon, gorge...). Le tabagisme serait responsable de 70.000 morts par an dans notre pays. L'enfant doit souvent supporter le tabagisme de ses parents, quelquefois dès avant sa naissance (un petit tour dans le hall de la maternité vous en persuadera). Ensuite, à l'adolescence, il est la cible des publicités attrayantes en quête de nouveaux fumeurs. A 18 ans, deux adolescents sur trois fument et les filles autant (ou plus) que les garçons. Or la femme est encore plus menacée que l'homme.

Nous avons la chance de vivre dans une région peu polluée, n'encrassons pas notre cœur et nos poumons avec cette fumée goudronneuse, bien onéreuse de surcroît.

L'hypertension artérielle

La "tension artérielle" varie au rythme du cœur : quand le cœur se contracte et propulse le sang dans les artères, elle est la plus élevée (pression maxima ou systolique) et quand le cœur se relâche, elle est la plus basse (minima ou diastolique). La tension varie aussi continuellement au cours de la journée. Quand elle est constamment trop élevée (plus de 16.0/9.5)

on parle d'hypertension artérielle. Cette hypertension est extrêmement néfaste pour les artères et pour le cœur soumis à une surcharge de travail qui peut aboutir à l'insuffisance cardiaque. Cette hypertension se développe souvent à bas bruit et c'est pourquoi votre médecin vérifie la tension à chaque visite.

Le cholestérol

Le cholestérol, graisse du sang indispensable à notre organisme, peut devenir dangereux lorsque son taux dans le sang s'élève (les taux acceptables varient en fonction de l'âge). Le cholestérol en excès se dépose sur les parois des artères notamment du cœur (artères coronaires) formant des plaques graisseuses qui s'épaississent au fil des ans (athérome). Les plaques rétrécissent les artères, ce qui fait que le sang circule de plus en plus mal avec le risque d'obstruction complète en cas de formation d'un caillot. L'athérose sclérose atteint toutes les artères mais surtout les artères coronaires qui irriguent le cœur (risque d'angine de poitrine, d'infarctus, de mort subite), les artères carotides qui irriguent le cerveau (hémipariés), les artères des jambes (artérite).

La sédentarité

La sédentarité dans un pays à fort développement technologique comme le nôtre se caractérise par la réduction progressive de l'effort physique dans la plupart des actes quotidiens : activités professionnelles ou domestiques, déplacement, loisirs, etc... Or, sans effort physique régulier, le cœur finit par se désadapter et s'organise alors pour répondre à de faibles demandes : il n'arrive plus à faire face à des sollicitations importantes et, en cas d'effort inhabituel, le cœur répond en se contractant trop rapidement et se fatigue alors d'avantage qu'un cœur entraîné. La pratique régulière d'une activité physique améliore ainsi la performance du cœur et donc sa résistance à l'effort. Au cours de l'effort physique, les artères de l'organisme se dilatent également, favorisant ainsi la vascularisation des muscles et des organes. L'exercice physique régulier contribue aussi à faire diminuer l'excès de sucre et de cholestérol dans le sang, diminue la pression artérielle.

La vie de tous les jours offre de multiples occasions d'entraînement physique à condition de marcher au lieu de prendre sa voiture, de monter des escaliers de temps en temps au lieu de

prendre l'ascenseur. Ainsi lutter contre la sédentarité est un choix d'hygiène de vie comme la surveillance de son alimentation.

Les sports d'endurance comme le footing, la marche, le vélo et la natation sont excellents pour le cœur car ils améliorent ses capacités, sans lui imposer d'efforts trop violents. Mais les à-coups excessifs sans préparation peuvent être dangereux et il est préférable d'avoir une activité régulière et modérée (par exemple trois séances par semaine) et ne pas reprendre après plusieurs années une activité sportive sans précaution.

Nous voilà à l'aube d'une nouvelle année, période propice aux bonnes résolutions. Nous sommes de plus en plus sensibles à la qualité de notre cadre de vie, à la défense de notre environnement, à la vie de la terre. Prenons soin également de notre corps et préservons-le. Posons-nous quelques questions :

- mon taux de cholestérol est-il normal ?
(normal = inférieur à 2 g/l, limite = inférieur à 2,5 g/l)
- mon poids est-il correct ?
(une formule permet de calculer le poids -P- recommandé en fonction de la taille en cm -T-
- pour une femme : $P = T - 100 - \frac{T - 150}{2}$
- pour un homme : $P = T - 100 - \frac{T - 150}{4}$
- sinon, mon régime alimentaire n'est-il pas excessif ? (excès de calories, de graisses, de boissons alcoolisées, de sucres).
- ma tension artérielle est-elle élevée ?
(plus de 16.0/9.5).
- tabac ?
- ai-je une activité physique régulière qui me détend, à mon rythme ?
(on peut être fatigué à la fin d'une journée de piétinage dans un bureau ou un atelier sans réel bénéfice pour le cœur et l'organisme).

- Passez tout de même de bonnes fêtes de fin d'année et si quelques excès caloriques paraissent bien difficiles à éviter, un bon moyen de les éliminer est peut être de redécouvrir les chemins de notre cité, non pas cette fois-ci en voiture, mais à pied "au rythme de notre cœur".

Préparons nous au 7 avril !

Daniel HEILIGENSTEIN

A EVIAN... **FIAT**

IMPÉRIAL GARAGE
Guy GALLET

Voitures neuves et occasions
ACHATS - VENTES - REPRISES
Entretien, réparation toutes marques

Face à l'Hôpital
9, avenue d'Abondance Tél. 50.75.01.90


JEAN LEFEBVRE
TRAVAILLE POUR VOUS

choisissez
la bonne route
Travaux Publics et Particuliers

AGENCE D'AMPHION
Tél. 50.70.06.90
B.P. 610 - AMPHION-LES-BAINS
74500 EVIAN-LES-BAINS

A EVIAN
l'immobilier c'est

agence



du lac



Gaston FRANCINA

ACHAT VENTE
EXPERTISE

11, Quai Baron-de-Blonay
Tél. 50.75.56.57 - Fax 50.70.77.61

e.c.s. Entreprise
CHAUFFAGE
ET SANITAIRE
S.A.R.L.



Chauffage toutes énergies
Plomberie - Sanitaire
Climatisation - Ventilation
Piscines - Traitement des eaux
Régulation
Tuyauteries industrielles
Maintenance

Tél. 50.75.01.64 - Fax 50.75.56.74
3, avenue d'Abondance
74500 EVIAN LES BAINS

**Travaux
Publics**
CHARPIN Noël

MÉSÉRIER
74500 PUBLIER
TÉLÉPHONE : 50.75.34.32

S.A.R.L.
DUTRUEL et Fils

MAÇONNERIE
TRAVAUX PUBLICS

31, chemin des Tissottes
74200 THONON LES BAINS
Téléphone 50.71.38.03
Télécopie 50.70.24.12

Réflexion sur la gestion financière de la Commune

La gestion des collectivités locales, notamment la gestion financière, a évolué, au cours des dernières années, vers un élargissement des responsabilités locales. Dans ce contexte nouveau, l'administration des communes repose sur la liberté de décision des élus qui doivent faire face à des situations nouvelles sans que l'aide de l'état ait été accrue en conséquence.

C'est la première réflexion que l'on se pose, en effet, en comparant les comptes administratifs de 1989 et 1990 et les budgets 1991 de notre commune : l'aide de l'Etat a diminué durant ces années de 45.000 F.

Pourtant les charges de fonctionnement se sont accrues pendant ce temps, notamment celles relatives aux frais de personnel (engagement de personnel supplémentaire), à l'entretien de la voirie (chacun est à même de voir l'étendue des chemins communaux), aux participations aux charges intercommunales et au remboursement de la dette. En outre, les investissements ont été largement autofinancés.

Que la charge des contribuables n'ait augmenté que de 16,26% durant la même période, constitue un prodige, prodige qu'il convient toutefois de tempérer puisque la surtaxe sur les eaux minérales a permis une rentrée confortable de fonds, égale à 25% du produit des contributions directes.

Toutefois, en raison de la politique de mise en valeur de la commune poursuivie par les élus, d'une part, et des facultés contributives des contribuables, d'autre part, il serait nécessaire de réserver l'autofinancement au remboursement de la dette et aux dépenses de maintien en état du patrimoine actuel. Par contre, tout nouvel investissement devrait être financé par l'emprunt.

Enfin, il serait bon, par l'instauration d'un service à comptabilité distincte, de sortir du budget global, les recettes et les dépenses afférentes aux services des eaux et d'assainissement, ceci afin de faire payer aux utilisateurs le coût exact des charges, charges qui ne doivent pas être supportées par les contribuables.

En conclusion, l'étude de la gestion financière fait apparaître la volonté des élus de gérer sagement et sainement les finances d'une commune en lente mais continue expansion. Toutefois, cela suppose, pour les prochaines années, une vigilance accrue afin d'éviter une désagréable surprise à cause de la nouvelle réforme des impôts locaux.

L'ANNÉE 1991 UN PROGRAMME DE TRAVAUX ET D'INVESTISSEMENTS SOUTENUS

TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Suite aux travaux importants de l'année 1990 (construction d'une station de pompage...) réglant les problèmes de ressources en eau potable, la Commune a décidé de poursuivre ses efforts d'investissement. Ceux-ci ont consisté à renforcer des secteurs vétustes de son réseau de distribution afin d'y assurer des débits de pointe ou la défense incendie.

L'ensemble des travaux a été regroupé sous le programme 6^e tranche A. Ceux-ci ont concerné le secteur de la Verniaz (avenue du Club Hippique soit 270 m) et le secteur de Verlagny (du carrefour au-dessus de la Mairie jusqu'au carrefour du CD 24 et du Chemin des Houches soit 720 m.).

Des conduites de diamètre 100 mm ont été placées.

Les travaux réalisés par l'entreprise SOCCO comprennent la reprise de 26 branchements particuliers et la

construction d'un réducteur de pression d'équilibre au Chemin des Houches.

Suite à une convention la Société Anonyme des Eaux Minérales d'Evian a demandé à ce que ses réseaux des Mateirons dépendent désormais de la Commune. Préalablement les réseaux ont été repris. Ces travaux, financés par la S.A.E.M.E., ont été réalisés dans le cadre de la 6^e tranche A. Coût total des travaux : 1.069.270,74 F. TTC y compris la maîtrise d'œuvre. Subvention du Conseil Général de 309.200 F.

Les services techniques de la commune ont réalisé au printemps des travaux de reprise du réseau d'eau au Bois du Feu et Chez Seuvay. De nouvelles canalisations de 100 mm et de 50 mm ont été posées.

TRAVAUX DE VOIRIE

Ils sont importants cette année :

ELARGISSEMENT DU CHEMIN DES HOUCHES (Voie Communale n° 102)

L'aménagement a porté sur le tronçon entre l'avenue de Montigny et le CD 24 soit sur une longueur de 195 m. L'existant permettait un accès difficile à la zone artisanale. La plateforme de 5 m supportait une chaussée de 4 m surplombant un ruisseau.

Après travaux, la voie possède une plateforme de 7 m, c'est-à-dire une chaussée de 5 m, flanquée de deux accotements de 1 m permettant ainsi une bonne circulation. Tous les réseaux aériens ont été mis en souter-

rain par les entreprises MARCUZZI-VUILLET-NOIR ce qui donne un aménagement complet de type urbain améliorant d'une manière significative l'environnement. Coût total des travaux y compris la maîtrise d'œuvre : 797.425,48 F. Subvention du SIDER de 345.325,45 F.

LE CHEMIN DU CURÉ entre l'avenue d'Abondance (CD 24) et l'avenue du Léman a été repris sur toute sa longueur (128,15 m).

Cette voie, qui jusqu'ici était assez peu fréquentée est devenue un chemin de desserte de plusieurs petits immeubles. Dans un état médiocre il était nécessaire d'entreprendre des travaux d'aménagement complets.



Chemin du Curé

Abords du Groupe
Scolaire-Robert Magnin



Le ruisseau à ciel ouvert a été canalisé et les eaux de ruissellement collectées au maximum par des grilles. Le profil de la route a été modifié donnant ainsi une pente plus régulière. La chaussée, rétrécie à 3,50 m sur la partie haute, matérialise le sens unique sur ce secteur.

France Télécom a profité de ces travaux pour reprendre tout son réseau. Il résulte de ces travaux un embellissement du secteur où les piétons peuvent, à

souhait, découvrir le paysage en surplombant le lac. Notons que ces travaux ont été réalisés par l'entreprise MARCUZZI.

Coût total des travaux y compris la maîtrise d'œuvre : 373.072 F. Subvention du Conseil Général : 100.000 F.

Outre les multiples travaux d'entretien des voies, les Services Techniques ont mis en souterrain le petit ruisseau avenue Rouffin.

AMÉLIORATION DES ABORDS DES BATIMENTS PUBLICS

Le Groupe Scolaire et la Mairie ont vu, cette année, leurs abords profondément modifiés.

AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU GROUPE SCOLAIRE :

Après l'extension de l'école l'an dernier, il s'est avéré nécessaire d'aménager ses abords. Les élèves étaient amenés à se déplacer sur des accotements en terre, vite impraticables par temps de pluie. Le cheminement du piéton s'effectuait alors sur la chaussée.

Les travaux ont permis de réaliser essentiellement le bordurage de la chaussée avec calibrage à 5 m, l'aménagement d'un stationnement, la création d'espaces piétonniers et végétalisés ainsi que la collecte des eaux de ruissellement et la mise en place d'éclairage public.

Il doit être noté que le produit des amendes de police, cette année, a été affecté à l'amélioration de la sécurité des élèves. Un passage piéton surélevé, construit en pavés, par l'entreprise LEFEBVRE doit attirer l'attention des automobilistes.

Coût total des travaux y compris la maîtrise d'œuvre : 798.000 F. Subvention du Conseil Général : 200.000 F. Produit des amendes de Police : 30.000 F.

AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA MAIRIE :

Accueillant en moyenne 5000 personnes par an, la Mairie est un des lieux publics les plus fréquentés. Le

réaménagement de ses abords, jusqu'alors constitués essentiellement en enrobé, était devenu nécessaire pour créer des espaces plus marqués et allant dans le sens de la vocation touristique de la Commune.

Un projet a été donc dessiné par M. l'Architecte-paysagiste DEN HENGST.

Les travaux ont tout d'abord consisté à remettre à neuf et en conformité des réseaux vétustes. Après la reprise de tous les réseaux en souterrain par l'entreprise EMC, le sol a été recomposé en dallages. Enrobés et espaces verts réorganisent les abords. Un petit bassin anime la place en face de la salle des mariages. Le monument aux morts est valorisé du fait de la création d'une placette à l'arrière et d'un éclairage latéral. Le préau a été en partie démolit et les W.C. publics entièrement refaits. L'entrée de la mairie se caractérise, quant à elle, par la réalisation d'un parvis en légère surélévation.

Coût des travaux 1.200.000 F. y compris la maîtrise d'œuvre. Subvention du Conseil Général : 660.000 F.

La multiplication des travaux a sans doute marqué l'année 1991. Ces efforts d'investissement s'inscrivent dans la volonté d'améliorer le cadre de vie quotidien des Neuvecellois et l'image d'une Commune touristique accueillante.

AMÉNAGEMENT DE MILLY

AMÉNAGER L'ESPACE c'est faire la part du possible et du souhaitable. La réussite d'un projet de développement implique une démarche globale qui peut se résumer en quatre termes :

CONNAITRE • DÉBATTRE • DÉCIDER • RÉALISER

1 - CONNAITRE

A l'image du médecin devant un patient, il faut engager un diagnostic qui repose sur des analyses techniques, sociales, financières permettant au village de s'adapter au développement économique.

Ainsi si l'urbanisation de NEUVECELLE a été bien maîtrisée par le POS approuvé en 1983, il apparaît nécessaire aujourd'hui de poursuivre cette action dans le cadre d'une révision du POS qui - assurera une meilleure orientation du développement local,

- permettra de maintenir sur place une population jeune,
- renforcera un centre de vie pour que chacun puisse bénéficier encore longtemps de tous les services que chacun est en droit d'attendre dans sa commune.

Les études engagées ont permis de retenir MILLY comme un pôle de développement possible parce qu'il est situé sur un secteur "passant" donc commercialement viable, urbanisable sans préjudice à l'environnement puisqu'il est actuellement construit et surtout c'est un des plus anciens hameaux de NEUVECELLE avec VERLAGNY, ce qui constitue une volonté d'enracinement historique du village qui a perdu au fil du temps un peu de son identité avec le développement d'une urbanisation diffuse.

Pour atteindre l'objectif essentiel d'un programme de logements et de commerces maîtrisé et intégré au village, une étude de faisabilité urbaine a été réalisée.

La réussite financière de l'opération pourra être assurée par un secteur de participation qui a été arrêté par le Conseil Municipal. Il permettra de financer :

- les voiries et les réseaux,
- l'aménagement d'une place publique,
- un parc public,
- du mobilier urbain,
- une partie de la salle de rencontre et d'animation.

2 - DÉBATTRE

On ne peut réussir un tel projet sans concertation avec les habitants, les associations et les techniciens.

Le choix définitif du parti d'aménagement prendra en compte cette concertation tout au long de l'élaboration du projet. Il faut souligner le souci de l'intégration paysagère qui sera favorisée par le lancement d'un concours d'architecture et l'exposition des projets en mairie. Nous avons défini des objectifs ; vous pouvez nous aider à réaliser le projet en faisant part de votre expérience, de vos besoins.

3 - DÉCIDER

Rien ne peut être réalisé sans un plan d'action permettant de fixer les choix et les orientations à retenir.

Le programme sera engagé suivant un phasage qui assurera une intégration sociale de la population nouvelle et correspondant à la capacité d'accueil des équipements publics.

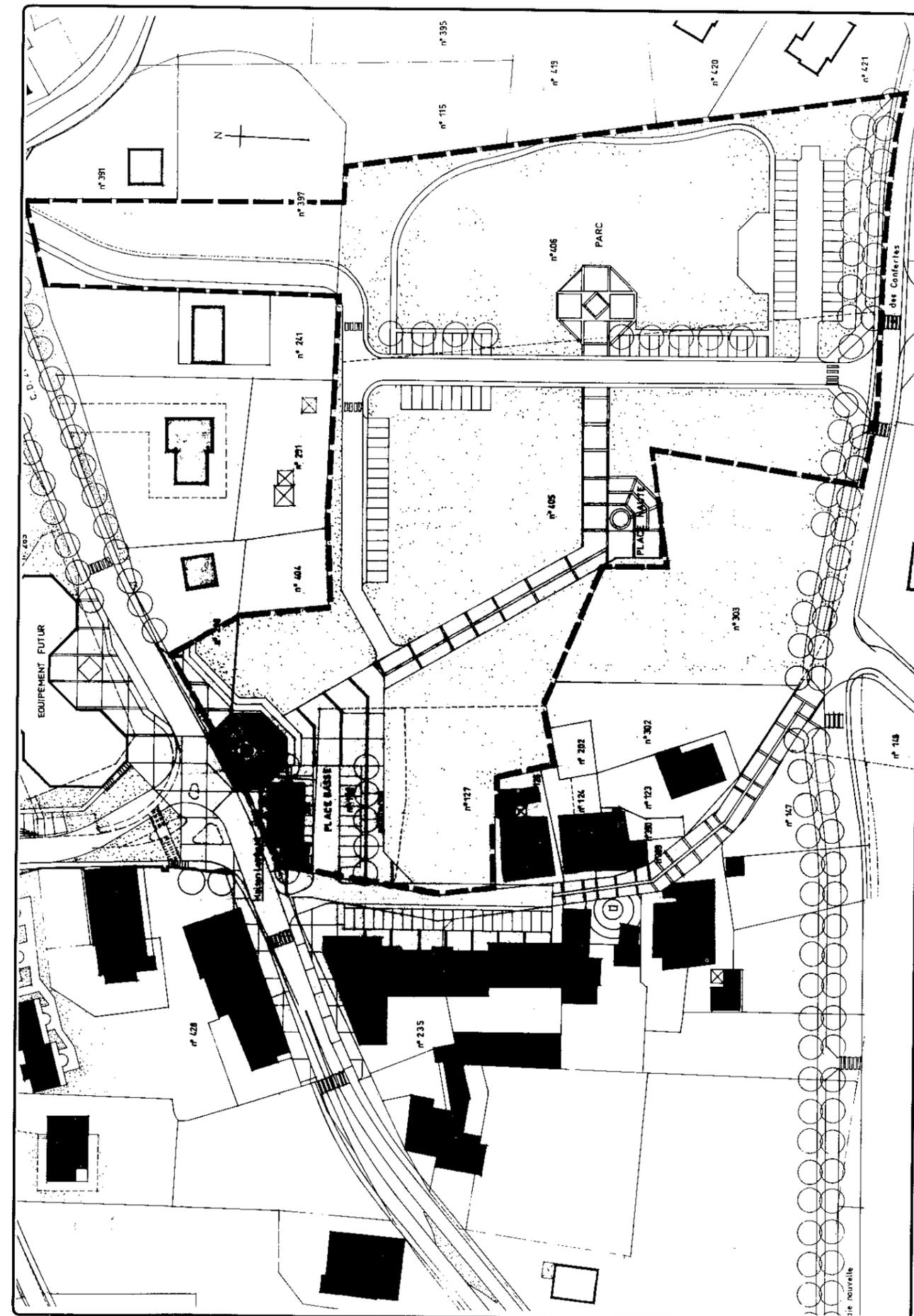
4 - RÉALISER

La mise au point des projets étant arrêtée, il sera possible d'engager une opération qui :

- respectera l'équilibre économique, social et financier actuel de NEUVECELLE,
- satisfera les nombreux besoins en logements locatifs recensés sur la commune, permettant de maintenir les services et notamment l'école,
- ouvrira la possibilité d'accession à la propriété en collectif pour une population permanente,
- accompagnera le développement économique global de la commune,
- préservera l'environnement en proposant une alternative à l'urbanisation diffuse sur le côteau.

PARTICIPEZ AU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE MILLY

Vous découvrirez en mairie, aux heures d'ouverture habituelles, les documents relatifs à notre réflexion actuelle et pourrez utiliser la boîte à idées pour exprimer librement votre point de vue et faire des suggestions qui nous aideront à réussir ensemble ce projet.



P.O.S.⁽¹⁾ • CIRCULATION • SÉCURITÉ

En cette période de "trêve des confiseurs", propice à la cordialité et à l'apaisement temporaire des controverses habituelles, l'élu municipal s'accorde un temps de réflexion, moment privilégié dans l'action communale, pour faire le point sur les projets et travaux dans lesquels il s'investit en collaboration avec ses collègues.

Si tout au long de l'année les rencontres avec les administrés se traduisent parfois par des discussions âpres générant presque un climat d'agression verbale, qu'il soit permis, l'espace de cet article, d'évoquer sereinement la démarche employée dans la révision du P.O.S. et l'étude sur l'amélioration de la Sécurité Routière ! Et qu'ensuite les discussions animées reprennent sachant révéler et mettre en application des idées pertinentes !

LA RÉVISION DU P.O.S.

Le point sera fait comme suite à l'article ayant paru dans ces colonnes sur le bulletin de Janvier 1991.

1. Maîtrise et Orientation du Développement de l'Urbanisation

Pour freiner le gaspillage de terrains et éviter ainsi de consommer trop rapidement la totalité du foncier de la Commune.

Pour privilégier le côté qualitatif de l'aménagement afin de préserver le cadre de vie : protection des espaces boisés, renforcement des équipements publics.

Il est proposé de réfléchir sur :

- l'image paysagère de la Commune, les espaces à préserver, la possibilité de classer des haies et de dresser un inventaire des secteurs remarquables,
- le transfert du C.O.S.⁽²⁾ (tenir compte des espaces verts sans réduire le droit de construction pour certaines zones),
- la protection de la coulée verte (ruisseau de Forchez) en suivant l'avis émis par la D.D.A.F. service R.T.M.⁽³⁾,
- la vocation touristique de la Commune : zone touristique haut de gamme qu'il faut préserver, mais aussi tourisme intermédiaire entre lac et montagne.

2. Zone d'Activités Economiques du S.I.D.E.R.⁽⁴⁾

La partie du S.I.D.E.R. sur Neuvecelle est peu importante à comparer avec Maxilly. L'aménagement de la voirie sur Neuvecelle est réalisé pour une première tranche.

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

J'emprunte à "circuler", la revue de la Prévention Routière au service des communes, ce slogan : "la vitesse change, changeons la rue !" et les éléments de constats et de propositions d'actions qui s'y rapportent.

72% d'accidents de la circulation ont lieu en ville (ou agglomération). S'ils sont moins graves qu'en rase campagne, ils représentent tout de même 35% des

3. Mieux structurer le territoire communal par un réseau cohérent des voies

Pour faciliter son urbanisation et éviter les nuisances dues à la circulation de transit.

L'objectif est d'avoir une matrice cohérente permettant une bonne desserte de l'existant et un bon développement des futurs secteurs.

Le travail de classification des voies, réalisé par M. Le Breton⁽⁵⁾, fait apparaître :

- des voies de 1^{re}, 2^e, 3^e catégories (CD), plateforme de 10 m,
- une voirie secondaire (liaison inter-quartier), plateforme de 7-8 m,
- une voirie tertiaire (desserte d'îlots) plateforme de 6-7 m,
- voies privées.

4. Création de pôles à forte densité

Le projet d'aménagement de Milly a déjà été présenté. Le Conseil Municipal a engagé une concertation préalable relative à l'aménagement de Milly et a confié une mission complémentaire à M. DESBIOLLES⁽⁶⁾ pour la réalisation du dossier de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire.

5. Le nouveau plan de zonage

Il sera présenté prochainement au Conseil Municipal ainsi que le règlement et la mise à jour du rapport de présentation. Étudié d'une manière précise et fine, le P.O.S. d'aujourd'hui va orienter le développement de Neuvecelle des années 2000.

tués. Les victimes de ces accidents sont d'abord les piétons et les utilisateurs de deux roues légers. Dans ces deux catégories de victimes, ce sont les enfants et les personnes âgées qui figurent au premier rang. La vitesse excessive ou inappropriée intervient dans près d'un cas sur deux. Freiner plus court est la pratique à faire admettre car les lois physiques ont des conséquences bien précises sur l'issue des accidents. Un

piéton renversé par une voiture a ainsi 100% de risque d'être tué si celle-ci roule à 80 km/h, 85% si elle roule à 60 km/h, 30% si elle roule à 40 km/h, 10% si elle roule à 20 km/h. Tous les exemples des expériences étrangères et françaises en la matière confirment la règle : baisse importante du nombre d'accidents quand la vitesse en ville a été réduite de 60 à 50 km/h.

Comme rien n'est jamais acquis, le risque c'est d'avoir une remontée progressive des vitesses pratiquées si les automobilistes ont l'impression qu'ils ne courent aucun risque d'être contrôlés. Certes le développement de nouveaux matériels adaptés (radars vidéo-mobiles) contribuera en partie à permettre un niveau de contrôle qui soit suffisamment dissuasif. Mais l'adaptation d'infrastructures est donc l'autre voie nécessaire pour rendre le 50 km/h crédible.

Il faut rechercher un lien entre vitesse et aménagement. A côté du 50 km/h qui est désormais la règle de droit commun en ville, deux autres niveaux réglementaires sont proposés : les zones de 30 km/h à l'intérieur d'un périmètre bien marqué où piétons et cyclistes peuvent s'y déplacer plus aisément et la vie locale y est mieux prise en compte ; une limitation relevée à 70 km/h sur certaines voies de dégagement répondant à des exigences de circulation et de sécurité précises.

Un préalable : hiérarchiser les rues. A côté de la classification traditionnelle (voies de desserte, de distribution, artérielles et de transit) un nouveau dispositif opérationnel (décret du 29.11.90) clarifie la situation : 50 km/h, c'est une voie où l'écoulement du trafic et la vie locale s'équilibrent ; 30 km/h, c'est forcément une voie où la vie locale est privilégiée ; 70 km/h, c'est une voie où le trafic motorisé est privilégié et où le 50 km/h serait peu crédible.

But visé avec cette hiérarchisation des voies : permettre à l'usager, qu'il soit automobiliste, cycliste ou piéton, de percevoir sans ambiguïté possible dans quel type de lieu il se trouve et quel comportement il doit adopter. Quatre mesures pour une "lecture" sans ambiguïté : 1) Redéfinir les limites de l'agglomération dans lesquelles le 50 km/h sera appliqué, de façon à ce que la limitation soit toujours crédible ; 2) Définir les zones où la vie locale est intense pour les classer en zone 30, voire pour en faire des aires piétonnes après aménagement ; 3) Identifier les artères, certaines entrées d'agglomérations, parfois même certaines traversées d'agglomérations qui justifient une limitation à 70 km/h, avec, le cas échéant, un traitement spécifique garantissant la sécurité ; 4) Isoler les voies à caractéristiques autoroutières.

A Neuvecelle, M. Le Breton a établi une classification de la voirie communale (voir plus haut) incluant des voies futures pour une bonne desserte locale et une bonne cohérence avec les voies des communes contiguës. Ce travail devrait être facilité par l'étude d'un schéma directeur sur l'agglomération d'Anthy-Thonon-Publier-Evian-Neuvecelle à la suite de comptages effectués en été et automne 1991. La population cumulée de ces cinq communes est voisine de 43.000 habitants. L'adjonction des communes d'Allinges, Maxilly et Lugrin porterait cette population à environ 50.000 habitants. Le Plan de Circulation dans notre commune devra nécessairement intégrer cette donnée à laquelle s'ajoutent le flux journalier des frontaliers descendant du plateau de Gavot, les allées et venues du nouveau Intermarché de Lugrin et l'accroissement saisonnier (été et hiver) du trafic.

Sur les travaux réalisés (abords du groupe scolaire et diverses voiries secondaires et tertiaires) la sécurité a été assurée. Il en sera de même dans l'aménagement de Milly, de Verlagny et de l'avenue de Maxilly. Cette dernière supporte un trafic en constante augmentation⁽⁷⁾ ainsi qu'un accroissement des accidents de toutes natures. L'étude technique du projet, réalisée par les Services de l'Équipement, est terminée. Quand ces lignes paraîtront les riverains auront pris connaissance du projet. Ils auront aussi été informés du coût de l'opération. Ce CD 21 étant devenu une voie de transit parallèle à la RN 5 en raison de l'augmentation du trafic frontalier⁽⁷⁾, il importe que la commission des infrastructures routières du Conseil Général prenne cette donnée en considération et que son rapport contribue à faire octroyer à la Commune de Neuvecelle une aide substantielle pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'Avenue de Maxilly.

En conclusion : aménager les voies publiques pour viser, par un meilleur partage de la voirie, à améliorer les conditions de déplacement -donc la sécurité- de tous les usagers, va nécessairement de pair avec la modification du comportement de certains conducteurs. La sécurité routière dépend d'attitudes réciproques. Plus que le respect du code de la route, elle est une règle de savoir vivre, un respect mutuel de chacun.

Michel BIOLLEY

(1) P.O.S. Plan d'Occupation des Sols
(2) C.O.S. Coefficient d'Occupation des Sols
(3) D.D.A.F. Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
R.T.M. Restauration des Terrains en Montagne
(4) S.I.D.E.R. Syndicat Intercommunal de Développement d'Evian et de sa Région
(5) M. Le Breton, Architecte-Urbaniste qui assiste la Commune dans sa révision du POS
(6) Lire son article dans ce bulletin
(7) Comptages sur l'avenue de Maxilly et sur la RN 5 à Grande-Rive (voir tableau ci-dessous)

DÉBITS TOUS VÉHICULES (2 SENS)

Voies contrôlées	Période	Moyenne journalière	Moyenne horaire	Jour le plus chargé	Pointe horaire
Avenue de Maxilly	Automne 89	3369	140	4209	397
	Été 91	3834	159		
	Automne 91	(en cours de traitement)			
RN 5 à Grande-Rive	Automne 89	4100	485	12.595	1.185
	Été 91	11.673			
	Automne 91	(en cours de traitement)			

PERMIS DE CONSTRUIRE

(du 1^{er} décembre 1990 au 30 novembre 1991)

Nom des constructeurs	Genre de construction	Lieu de construction
AL ROUMAIZAN	Pavillon de jardin	Grande-Rive
AMISSE Félicia	Maison individuelle	Maraiche
BELLON Jean-Paul	Maison individuelle	Le Tir aux Pigeons
BESIA Yves	Maison individuelle	Le Pré de l'Abbaye
BLANC-MERMIER	Maison Individuelle	Milly
HARDUIN Henri	Maison individuelle	Grande-Rive
LAMBERT Eric	Maison individuelle	Le Tir aux Pigeons
LORIDANT Eugène	Construction d'un abri de voitures Transformation d'un garage	Le Flon
MAISONS CLAIR LOGIS	2 maisons individuelles	Chez Rebet
MANON Gilles	Maison individuelle	Chez Giroud
MARAGA Jean	Maison individuelle	Mornand Sud
MERCIER Charles	Agrandissement maison existante Construction d'un garage	Le Planteau Sud
OPAC DE LA HAUTE-SAVOIE	Rénovation Ecole de Grande-Rive	Grande-Rive
PAPIN Christian	Agrandissement maison existante	Le Flon
SAEME	Extension Club House	La Verniaz
SA MELLO	Construction de 2 maisons accolées	Le Pré de l'Abbaye
SCI LE CLOS DE L'ERMITAGE	Construction de 8 logements	La Verniaz
SLIMANI Mouloud	Maison individuelle	Chez Duret
VESIN Louis	Construction d'un hangar	Aux Vernes
WILHELM Mauricette	Maison individuelle	Chez Pélissier

Le terrain de Valère dit terrain Tholstrup

Acheté en 1984 par la Commune de Neuvecelle, ce terrain d'une superficie d'environ 5 hectares, offre actuellement à ses promeneurs de fabuleux morceaux de nature.

Dans ce cadre entièrement sauvage, châtaigniers, bouleaux et les quelques sapins commencent à prendre quelques années d'existence, alors que la roselière bordant les trois étangs aurait tendance à devenir imposante. En effet, camouflés par des roseaux et des joncs en tous genres, ces étangs, reliés par un petit ruisseau, cachent une faune très active tels que poissons, batraciens et oiseaux migrateurs. Le terrain Tholstrup est donc un endroit exceptionnel pour trouver tranquillité et distraction.

C'est pourquoi l'aménagement de celui-ci en zone d'activité serait le bienvenu afin de pouvoir profiter au mieux des atouts de ce lieu.

Tout d'abord une zone touristique sera dotée d'une infrastructure légère mais fonctionnelle : tables et bancs en bois, barbecus ainsi qu'une aire de jeux afin de favoriser le pique-nique en famille. Le tout sera situé à proximité d'un parking, dissimulé par une plantation d'arbres, ce qui atténuera le bruit des véhicules. Puis une zone naturelle où serpentera un parcours santé qui permettra de faire la visite périphérique du site. Celui-ci, d'une dénivellation de 75 m, sera jalonné par des observatoires et des belvédères qui permettront de découvrir les différentes variétés de plantes et d'arbres, ainsi qu'une superbe vue sur le lac Léman et les côtes suisses.

L'aménagement de ce terrain apportera à Neuvecelle un moyen d'offrir une nouvelle animation à ses habitants et voisins en même temps qu'un nouveau lieu touristique sur les bords du Léman.

Etienne CHAPUIS

Voyages
SAT

licence A. 285

11, av. J.-Ferry
74200 THONON
Tél. 50.71.00.88 +
Télex : 370.401

*Réservation électronique
pour le monde entier*

**Connaisseurs !
sur votre table
toute la saveur d'un agréable**

Vin de Savoie  *Rive du Léman*



MARIN

APPELLATION VIN DE SAVOIE CONTROLEE
75 cl. Mis en bouteilles à la Propriété 11°

C. DELALEX, Viticulteur - 74200 MARIN - ☎ 50 71 45 82

LE TERRAIN THOLSTRUP

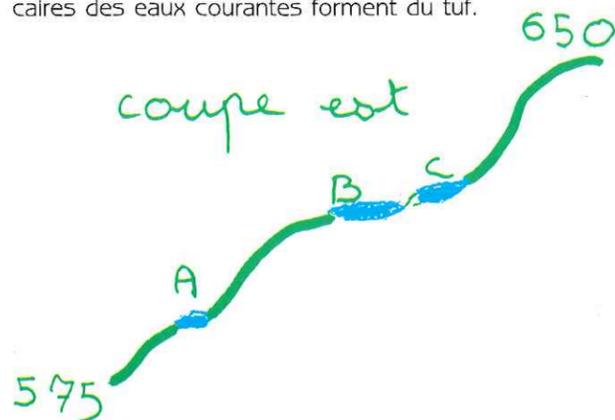
(compte rendu par la classe du CM1-CM2)

1 - Éléments visibles dans la commune :

Du haut du terrain on voit un bout du Parc de l'Abbaye, le garage communal, l'avenue de Maxilly, des vues successives de paysages et le quartier de Maraîche. A cause de la brume nous n'avons pas vu le lac et la Suisse.

2 - Une dénivelée de 75 m.

Une superficie de 4,5 ha sur une dénivelée de 75 mètres allant de la cote 575 m à la cote 650 m. Les dépôts calcaires des eaux courantes forment du tuf.



3 - Les étangs :

Dans les trois étangs, la vase se forme avec les plantes qui se décomposent au fond de l'eau. L'étang A, de très grande taille, est envahi par les roseaux et herbes dont la tourbière forme des îlots stables. L'étang B, de grande taille, est alimenté par le trop plein de l'étang C, de taille moyenne et qui est envahi par les roseaux.

En un an, la tourbe augmente de 1 mm.

4 - Les roselières

Dans les roseaux qui envahissent les étangs, de nombreux insectes vivent. Les roseaux repoussent chaque année et atteignent environ 3 m. Sur les trois étangs et en bordure ils sont souvent penchés par le vent et le poids de la neige. Les roselières sont de bonnes cachettes pour les animaux, hors de vue de leurs ennemis.

5 - Les laïches :

Elles poussent sur les pentes humides et les bords des étangs. Il y a plusieurs sortes de laïches. Au milieu des étangs, on peut marcher dessus. Elles forment des tourbières.

6 - Les arbres :

Châtaignier, chêne, bouleau, épicéa, noisetier, saule, frêne, ronce, bois noir.

Les plus rares sont le châtaignier et l'épicéa qui poussent sur les terrains plus secs.

7 - Les sous-bois :

Les oiseaux migrateurs logent dans les nichoirs qui ont été construits avec de la récupération installée dans le sous-bois du terrain.

8 - Les plantes :

Les fougères, les prêles, les ronces, les joncs, les roseaux, l'ellébore, le tussilage. La plante la plus grande est la salicaria. En général ces plantes poussent rapidement.

9 - Les bêtes :

Les araignées marchent sur l'eau car elles sont légères et ont les pattes larges. Dans le parc nichent, quelques pics-verts. Les grenouilles respirent à la surface et descendent sous l'eau. 50% de leurs œufs n'éclosent pas car ils sont à la surface de l'eau. Deux canards qui s'envolaient ont été aperçus. C'étaient des colverts.

10 - Paysage artificiel - Paysage naturel :

Un épicéa a poussé sur les ruines d'une ancienne cabane. Bientôt la nature reprendra son territoire sur les routes et les chemins si personne n'y passe.

11 - Pollution : Vigilance !

Il ne faut pas jeter des papiers, des pneus, de l'essence.

Mais comme les panneaux ne servent à rien, il faut être vigilant.

12 - Le projet :

Il aura trois parcours :

un de 250 mètres, pour les enfants et personnes âgées, un autre de 1200 mètres et encore un autre de 1700 mètres pour les sportifs.

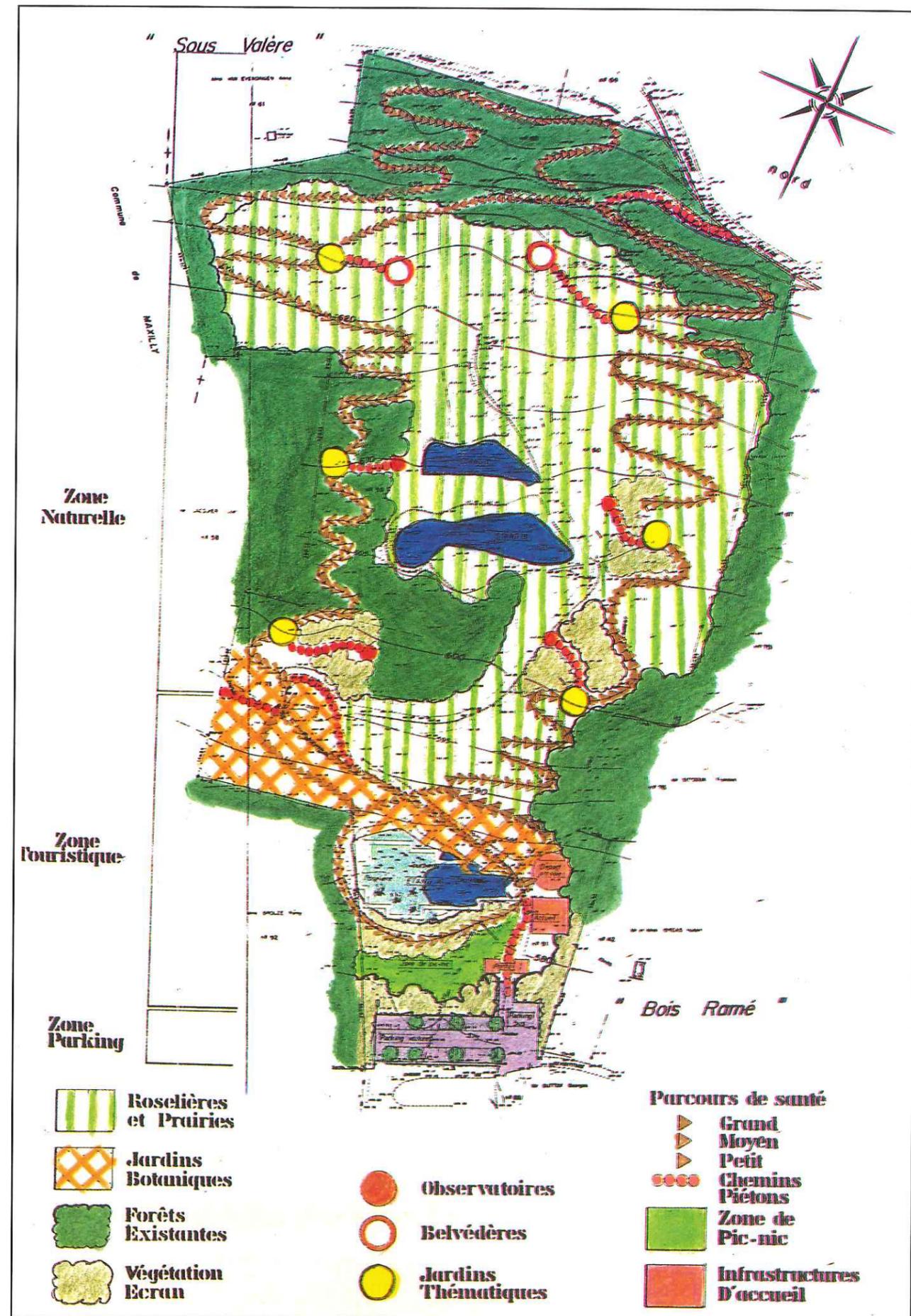
Il y aura aussi un coin pique-nique, un jardin botanique, un coin jeux, des postes d'observation pour préserver étangs et tourbières.

Les chevaux ne seront pas admis.

13 - Réflexions :

Très bonne idée pour connaître la nature, pour les marcheurs et les sportifs.

Il faudra peut-être utiliser les anciens chemins.





Les voies de communications entre la Haute-Savoie et le Valais

COMMUNICATIONS ET OUVERTURES : UN ENJEU COMMUN

Le risque pour la Haute-Savoie et le Valais de se voir contournés par les grands axes de transports européens ou privés de liaisons adéquates à ceux-ci est réel.

Par ailleurs, nos régions devront disposer de bonnes voies de communication internes afin d'affirmer leurs potentialités au sein des régions d'Europe à plus grande échelle : Rhône-Alpes, Suisse occidentale, Italie du Nord.

Pour les régions du bassin lémanique, le Conseil du Léman constitue sans aucun doute une plate-forme de concertation privilégiée.

La recherche de la complémentarité et l'abandon de la notion de concurrence entre les grands axes européens de transports comme la route et le rail sont à la base des travaux du Conseil du Léman dans le domaine des transports.

LA TRANSCHABLAISIENNE

L'autoroute du Chablais entre Annemasse (A40) et la frontière suisse à Saint-Gingolph a été inscrite au schéma directeur routier français. Son raccordement à l'autoroute du Rhône (N9) dans la région de Villeneuve sous la forme de route principale suisse T144 a été accepté dans son principe par le Gouvernement suisse.

Cette infrastructure a un caractère prioritaire pour :

- assurer le désenclavement de nos régions en les raccordant aux réseaux autoroutiers français et suisse,
- relier et irriguer nos régions,

- soulager la route de la rive sud du lac Léman et les traversées des localités ainsi que l'autoroute saturée de la rive nord (N1, N9).

Les études techniques et environnementales doivent être encore poursuivies et intensifiées en vue d'une approbation et d'une réalisation dans les meilleurs délais de cet axe prioritaire.

LA LIAISON FERROVIAIRE GENÈVE / ANNEMASSE / BOURG / MACON

Ce maillon manquant reconnu par la Communauté des chemins de fer européens (UIC) a fait l'objet d'une étude de faisabilité technique et économique et d'un concept de financement avec l'appui du Conseil du Léman et en collaboration entre la SNCF et les CFF.

Il fait partie intégrante du schéma directeur ferroviaire français approuvé le 14 mai 1991. Il en est de même de la connexion Genève-Annecy. Ces connexions, de même que les grands axes ferroviaires décidés tels que les projets français du TGV Rhin-Rhône, du TGV Sud-Est ou du TGV Alpin (Mt-Cenis) ou les projets suisses de nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes (NLFA), du Gothard et du Lötschberg/Simplon doivent être examinés et réalisés non plus en concurrence les uns par rapport aux autres mais au contraire dans l'optique d'une complémentarité indispensable à terme.

Pour nos régions, le maillon Genève / Annemasse-Bourg / Mâcon vise les quatre objectifs d'intégration européenne suivants :

- rapprocher le bassin lémanique de l'agglomération de Lyon ;
- connecter les deux aéroports complémentaires Genève/Cointrin et Lyon/Satolas ;

- assurer le maillage indispensable avec le réseau à grande vitesse de l'ouest européen en direction de Paris et au-delà ainsi qu'en direction de la Péninsule Ibérique ;
- s'insérer comme un élément d'une transversale européenne / Ouest / Est Lyon - Genève - Lausanne - Zürich - Munich, Vienne et au-delà.

LA LIAISON FERROVIAIRE SUD LÉMANIQUE : Genève - Annemasse - Thonon - Evian Saint-Gingolph - Saint-Maurice, dite ligne du Tonkin

Face à la menace de fermeture définitive de cette ligne de la part de la SNCF et des CFF, le Conseil du Léman s'est déclaré fermement en faveur de la réhabilitation de cette liaison et, expertisé à l'appui, a démontré la faisabilité technique et économique et les potentialités de cet acte.

Pour un montant dérisoire de 12 millions de francs suisses (moins de 50 millions de francs français), il est possible, à court terme, de redonner à cette ligne une attractivité intéressante comme liaison interrégionale, transfrontalière et de sauvegarder son développement futur comme liaison internationale complémentaire à l'axe nord lémanique. Cette ligne bénéficie par ailleurs pleinement des amélio-

rations apportées par la ligne Genève/Annemasse - Bourg - Mâcon.

Les premiers travaux de réhabilitation sont en cours, grâce au financement décidé par le Conseil du Léman.

LE MONT-BLANC EXPRESS

La rénovation technique et l'acquisition de matériel roulant panoramique sont décidées par la SNCF et le chemin de fer privé Martigny-Châtelard pour réhabiliter et promouvoir la liaison ferroviaire et touristique à voie étroite entre Martigny (ligne CFF du Simplon), Chamonix - Saint-Gervais (Le Fayet).

Ces quelques exemples de projets communs dans le domaine des transports explicitent l'ampleur de la tâche et la nécessité d'une concertation étroite et ouverte en vue de doter nos régions des infrastructures de transports indispensables au développement harmonieux des activités et des potentialités économiques et touristiques de nos populations au cœur de l'Europe et au sein de l'Arc Alpin.

Sion, le 13 Novembre 1991/CA.

LE DELEGUE AUX TRANSPORTS DU CANTON DU VALAIS

Nicolas MAYOR



8 avril 1984 :
Train spécial Tonkin-Annecy en provenance de Sierre entre Saint-Gingolph et Evian

Nous remercions bien sincèrement Monsieur Nicolas MAYOR, fidèle lecteur de notre bulletin municipal, d'avoir bien voulu accepter de faire connaître à ses amis Neuvécellois l'avis très autorisé du Canton du Valais sur l'avenir des relations ferroviaires et autoroutières entre la Haute-Savoie et le Valais.

Charles PERNET



**TRANSACTIONS
IMMOBILIÈRES
GESTION, LOCATION**

agence BAUD

depuis 1920

2, avenue de Neuvecelle - 74500 EVIAN
Tél. 50.75.12.58

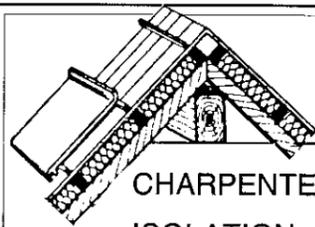
CA
HAUTE-SAVOIE

Agence
EVIAN-LES-BAINS
2, rue de la Monnaie
B.P. 80
74501 EVIAN-LES-BAINS Cédex
Tél. 50.75.31.99

**SAGRADRANSE
S.A.**

SABLES ET GRAVIERS

B.P. 604 - AMPHION
74500 EVIAN LES BAINS
TÉL. 50.70.00.05



CHARPENTE - COUVERTURE
ISOLATION - RÉNOVATION

**Hubert
BUISSON**

74500 NEUVECELLE
TÉL. 50.75.30.10 + 50.70.72.50

CUISINES DECO

ANDRÉ DUCRET FABRICANT

TOUS STYLES

MEUBLES SUR MESURE - AGENCEMENT
SALLES DE BAINS - TABLES - CHAISES

Magasin :
11, av. St-François-de-Sales - THONON - Tél. 50.71.18.45

Atelier :
Route des Champs - MONTIGNY - MAXILLY
Tél. 50.75.09.85 - Fax 50.75.46.40

MARCUZZI Ermes

ENTREPRISE
DE BATIMENT

TRAVAUX PUBLICS

NEUVECELLE-SUR-EVIAN Tél. 50.75.24.97

ANIMATION A LA CHAPELLE DE MARAICHE

Grande Première à la Chapelle de Maraïche

Le samedi 3 août 1991, en fin d'après-midi, notre historien local, M. Louis GIROD, membre de l'Académie Chablaisienne, a retracé l'histoire de la Chapelle, vivant témoin du moyen-âge, installé dans un site privilégié.

Un ensemble de clarinettes de l'Harmonie Municipale de Thonon a fait écho, à son brillant exposé, en interprétant des œuvres de Mozart, Avison et Bouffil.

Le public attentif et nombreux (plus de cent personnes) n'a pas manqué de manifester son intérêt à cette initiative municipale que l'on souhaite voir renouvelée.

A cette occasion une plaquette a été éditée. On peut se la procurer en Mairie.

Lors de la journée portes ouvertes des monuments historiques, le 15 septembre 1991, la Chapelle de Maraïche a reçu près d'une centaine de visiteurs.

MICHEL BILLION-REY

Optique

LUNETTERIE
LENTILLES DE CONTACT
INSTRUMENTS D'OPTIQUE

Les Arcades / Rue du Lac
74500 EVIAN - Tél. 50.75.23.00

**novarina
matériaux**



128, Boulevard
de la Corniche
THONON-LES-BAINS
Tél. 50.71.25.98

PROMATER
TOUS LES MATERIAUX DU BATIMENT

Nos joies...

Toutes nos félicitations à :

- M. et Mme Dominique ROCH, pour la naissance de leur fille Mélanie, à Evian le 6 décembre 1990.
- M. et Mme Georges LECOEVRE, pour le mariage de leur fille Laurence avec M. Eric SAINLEGER, célébré en Mairie de Neuvecelle le 17 août 1991.
- M. et Mme Etienne CHAPUIS, pour le mariage de leur fils Bruno avec Mlle Sabine SIGMERET, célébré en Mairie de Neuvecelle le 28 septembre 1991.
- M. Michel BIOLLEY pour sa nomination dans l'ordre des Palmes Académiques.

Nos peines...

Nous formulons nos sincères condoléances à :

- Mme Erika PARRY, éprouvée par le décès de son époux M. Georges PARRY le 31 Mai 1991, Président de l'Association Paroissiale la Neuvecelloise.
- M. et Mme Roger CLAIMAND, éprouvés par le décès de M. René CLAIMAND le 23 juin 1991.
- M. et Mme Michel REBET, éprouvés par le décès de Mme Renée REBET le 17 septembre 1991, épouse de M. Joseph REBET, ancien conseiller municipal et mère de notre collaborateur Michel REBET.
- M. et Mme Paul PANNEQUIN, éprouvés par le décès de la mère de Mme PANNEQUIN, Mme Julia PINAULT le 17 Novembre 1991.

Notre au revoir à Georges PARRY, Président de la Neuvecelloise



Georges, notre frère,

Tu es parti ce matin là, il faisait beau, tu étais heureux et ta joie faisait la joie de tous. Et voilà, sur la route, l'accident, et ta vie se termine à nos yeux.

Dans la paroisse, consternation, tristesse, peine.

Très vite, nous constatons le vide que tu laisses dans notre communauté. C'est maintenant que nous voyons l'importance des liens d'amitié qui font de nous tous une communauté. L'amitié, tu en étais un des moteurs, dans tous les groupes où tu étais responsable, Président de la Neuvecelloise, correspondant au Synode, membre équipe animatrice et équipe liturgique.

Ton souci constant se portait dans l'ouverture sur l'extérieur, en particulier ceux que tu appelais "mes frères les pauvres de là-bas" du Bénin ou d'ailleurs. Ensemble, nous avons fait le premier pas, ce fameux soir où nous nous sommes rassemblés pour un bol de riz.

TON MESSAGE : "Changer de regard" : tant que nous n'aurons pas un autre regard sur la pauvreté, il sera difficile d'aller plus loin.

TON BUT : arriver à parrainer un projet caritatif. Quel programme ! Alors au travail ! Nous prendrons le relais : pas évident, pas facile, mais ensemble nous ferons route !

Pour ton sourire, pour ta parole, pour ton regard, pour ta présence, pour ton écoute, pour ta prise de position, pour ta disponibilité, pour ton conseil, pour ton accueil : MERCI !

Georges, notre frère, on nous a dit que les yeux étaient reflets de l'âme, les tiens, nous le proclamons, étaient miroirs de Dieu !

La Paroisse

Qui reconnaissez-vous ?



Dernière année Classe Maternelle à Grande-Rive (1980) avec Mlle SABOTIER

LE CONSEIL MUNICIPAL
ET L'EQUIPE DE RÉDACTION
REMERCIENT BIEN SINCÈREMENT
TOUTES LES PERSONNES ET SOCIÉTÉS
QUI PAR LEUR INSERTION PUBLICITAIRE
ONT CONTRIBUÉ A LA RÉALISATION
DE CE BULLETIN MUNICIPAL.

VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE Tél. 50.75.03.45

Il est ouvert au public du lundi au jeudi de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 17 heures. Le vendredi de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 16 heures. Permanence le samedi matin de 8 h. 30 à 12 heures.

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Il est rappelé que le Maire ne reçoit que sur rendez-vous (prière de téléphoner préalablement)

Les Adjointes assurent les permanences suivantes (de 10 heures à 12 heures) :

— Monsieur Antoine LAZARETH :

Le premier samedi de chaque mois pour les affaires concernant la voirie, l'eau, l'éclairage public et l'assainissement.

— Monsieur Charles PERNET :

Le deuxième samedi de chaque mois en ce qui concerne l'information, les finances communales, les activités culturelles et loisirs.

— Monsieur Michel BIOLLEY :

Le troisième mercredi de chaque mois pour les affaires relatives à l'urbanisme, les permis de construire, le Plan d'Occupation des Sols et l'aide communale à la construction.

— Monsieur Etienne CHAPUIS :

Le quatrième samedi de chaque mois pour les affaires scolaires, l'aide sociale et les sports.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Toute demande de subvention doit obligatoirement être formulée par écrit et accompagnée d'un bilan justificatif. Le bilan financier est obligatoire conformément à l'article L 221.8 du Code des Communes.

Ces deux documents seront déposés en Mairie pour le 22 février 1992 au plus tard, afin d'être examinés lors de l'élaboration du budget primitif.

RAMASSAGE DE FERRAILLE

Depuis le 8 septembre 1988 ce ramassage s'effectue désormais tous les deux mois soit pour 1992 : jeudi 9 janvier - jeudi 12 mars - jeudi 14 mai - jeudi 9 juillet - jeudi 10 septembre - jeudi 12 novembre.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Les services municipaux effectuent régulièrement trois tournées au cours de la semaine, les lundi, mercredi et vendredi, à partir de 7 h. 30. En juillet et août une tournée supplémentaire est organisée le samedi matin.

Seuls les sacs réglementaires distribués par les Services Techniques Municipaux doivent être utilisés.

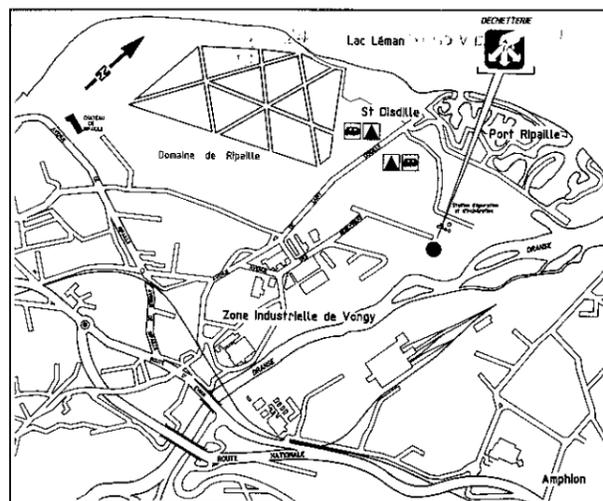
Les sacs doivent être déposés sur les trottoirs le jour même de chaque ramassage (et non la veille !).

DÉCHETTERIE

Les déchets encombrants (tailles et gazons, plastiques, papiers, cartons, piles, batteries, huiles usagées, gravats, bois, ferraille, verre...) peuvent être déposés gratuitement à la déchetterie de Vongy.

Heures d'ouverture :

- du lundi au samedi inclus : de 8 à 19 heures,
- le dimanche matin : de 8 à 12 h. 30.



RÉCUPÉRATION DU VERRE ET SEULEMENT DU VERRE !

Il est rappelé qu'il existe 6 containers pour la récupération du verre sur le territoire de la commune - Verlagny, Milly, La Verniaz, le Parc de l'Abbaye, Grande-Rive et le Rond-Point.

Pas de dépôt après 22 heures.

VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

INTERVENTIONS DES SAPEURS-POMPIERS - Tél. 18

Il est rappelé que pour certaines interventions extra-muros du corps des Sapeurs-Pompiers d'Evian, la Commune verse une participation au Service Départemental Incendie et Secours.

Les interventions prises en charge par la Commune se limitent aux suivantes :

- Accidents de la route
- Incendies et inondations
- Service médical d'urgence (SMUR) qui suppose le déplacement de l'ambulance des pompiers avec un médecin à bord.

En dehors de ces cas spécifiques, les interventions seront à la charge des demandeurs.

Il est également rappelé qu'il existe un service d'ambulances fonctionnant jour et nuit et dont les interventions sont remboursées par la Sécurité Sociale.

N.B. : La destruction des nids de guêpes n'est pas du ressort des Sapeurs-Pompiers.

CARTES D'IDENTITÉ PASSEPORTS CARTES DE SÉJOUR

Les cartes d'identité, passeports et cartes de séjour sont désormais délivrés en Mairie.

Egalement les autorisations de sortie du territoire national pour les mineurs sont de la compétence de la Mairie.

VISITE DE LA CHAPELLE DE MARAICHE

Les personnes intéressées sont priées de se mettre en rapport avec M. Antoine LAZARETH, 1^{er} adjoint, téléphone 50.75.27.21.

DIVAGATION DES CHIENS

De nombreuses plaintes étant régulièrement déposées en Mairie, il est rappelé que la divagation des chiens est interdite sur tout le territoire de la commune.

Ces animaux doivent être tenus en laisse par leurs propriétaires et ne pas polluer par leurs excréments, soit la voie publique, soit les propriétés traversées de quelque nature qu'elles soient.

Ils est instamment demandé à tous les propriétaires de chiens de faire preuve de civisme en assumant personnellement les contraintes imposées par la possession d'un si sympathique compagnon.

IMPOTS LOCAUX

Les taux d'imposition des impôts directs locaux pour 1991 ont été fixés ainsi :

— Taxe foncière sur les propriétés bâties	8,07%
— Taxe foncière sur les propriétés non bâties	31,80%
— Taxe d'habitation	8,07%
— Taxe professionnelle	13,11%

REPAS DES ANCIENS

Le traditionnel repas des anciens aura lieu le dimanche 19 janvier au Restaurant "Le Maximilien" à Maxilly.

ETRENNES AUX MILITAIRES

Les parents qui ont des enfants effectuant actuellement leur service national sont priés de bien vouloir communiquer leur adresse en Mairie avant le 15 janvier en vue de leur faire parvenir leurs étrennes.

PRIX DE L'EAU

Pour la période du 1^{er} août 1990 au 31 juillet 1991, le prix de vente de l'eau potable a été fixé comme suit :

— Redevance Commune	3,74 F
— Redevance Etat	0,105 F
— Redevance Assainissement	3 F
— Redevance Agence de Bassin	0,68 F
TOTAL	7,525 F



VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE... VIE PRATIQUE...

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Il est rappelé que la Mutualité Sociale Agricole assure une permanence en mairie les premiers jeudis de chaque mois, de 14 heures à 16 heures (sauf le jeudi 3 septembre).

TRAVAUX EXEMPTÉS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

La Commune de Neuvecelle rappelle que la construction de clôtures, d'abris de jardin, ou de travaux de modification d'une habitation, sont assujettis à la délivrance, par la Mairie, d'une autorisation préalable.

Les personnes désireuses d'effectuer ces travaux sont priées de remplir, auprès de la Mairie, une déclaration de travaux exemptés de permis de construire ou de déclaration de clôture.

RAPPEL : La taille des haies devra se faire de telle sorte que celles-ci ne devront pas déborder sur le domaine public. Assurer la taille en priorité le long des routes. Les haies doivent par ailleurs respecter les dispositions de l'article 671 du Code Civil.

CASSETTES VIDEO CHABLAIS 1591

12 classes d'écoles primaires, suisses et françaises, de la région Léman (dont la classe CM1, CM2 de l'Ecole de Neuvecelle) ont tourné, courant 1990, un film reconstituant un épisode de l'Histoire de la Savoie à la fin du XVI^e siècle. La cassette vidéo de ce film, intitulé "Chablais 1591", est en vente en mairie au prix de 170 F.

TAXE DE SEJOUR

La commune de Neuvecelle a décidé d'instaurer et de percevoir la taxe de séjour conformément à l'article L233-31 du Code des Communes.

La taxe de séjour est établie sur les personnes séjournant dans les hôtels, les meublés, les terrains de camping et les gîtes. Le montant de la taxe dû par chaque redevable est égal au tarif qui lui est applicable multiplié par le nombre de nuitées correspondant.

Les tarifs et une fiche d'informations complémentaires sont disponibles en mairie.

LA BIBLIOTHÈQUE

Depuis plusieurs années, un fond de livres en prêt existe à l'école primaire de Milly, grâce aux dépôts réguliers de la Bibliothèque Centrale de Prêt (Bibliobus) et aux dons de particuliers.

L'école disposant de locaux plus importants, décision fut prise de réserver une salle pour installer une vraie bibliothèque. La mairie vota un crédit destiné à financer l'achat de livres et une partie du mobilier. Voyant l'effort de la municipalité, la Bibliothèque Centrale de Prêt, qui a vocation d'aider à la promotion de la lecture, compléta l'installation de la salle en prêtant, à long terme, du mobilier neuf (étagères et bacs à albums). L'association des parents d'élèves "Lou Nove Chatny" encouragea l'initiative en réservant dans son budget une somme destinée à la bibliothèque.

Dans le cadre de l'opération "Des livres pour les Ecoles", l'inspection d'académie nous a fait parvenir une dotation de 100 livres qui ont été incorporés au fond commun.

Les problèmes basement matériels étant réglés, il suffisait de se mettre à la tâche - le travail ne manquait pas : rassembler les livres répartis dans les différentes bibliothèques de classes ; préparer une commande d'ouvrages neufs équivalent à un montant de Fr. 9.000,- environ ; répertorier tous ces livres ; les équiper pour le prêt, les couvrir, constituer des fichiers... bref : des vacances d'été studieuses. En parallèle, la bibliothèque continuera d'ouvrir ses portes, chaque mardi de 14 h à 18 h 30, pendant le mois de juillet, aux habitués qui purent constater par la suite les changements apportés, au cours des semaines, dans l'aménagement de la salle. A la rentrée en septembre, les travaux étaient bien avancés et les enfants eurent bientôt la surprise d'avoir un tapis et des coussins confortables à leur disposition pour choisir leurs livres de manière tout à fait agréable. Fin octobre toutes les conditions sont enfin requises pour procéder à son inauguration officielle.

Horaires d'ouverture :

- le mardi de 14 h 30 à 18 h 30 : enfants et adultes.
- le vendredi de 17 h 00 à 18 h 30 : adultes seulement

Marie-Claude BAR
Anne-Marie COLLOMB

NDLR

Depuis sa création, le service de prêt des livres du bibliobus est assuré par Monsieur Jacques BEETS-CHEN, chaque mardi après-midi.

Mesdames BAR et COLLOMB ont organisé la mise en place du matériel et des livres selon les directives de Mademoiselle GUENEBAUD, Directrice de la Bibliothèque Centrale de Prêt du département.

D'autres parents bénévoles apportent maintenant leur concours au fonctionnement de la bibliothèque au service des élèves. Que toutes ces personnes soient remerciées ! Et que vive et prospère notre bibliothèque !

SORTEZ, DÉGUSTEZ, DANSEZ, JOUEZ

DÉGUSTEZ !

Le restaurant panoramique La Toque Royale est ouvert tous les jours.

Au déjeuner, entre 12 h et 14 h 30, carte de saison, menu du jour ou menu gourmand.

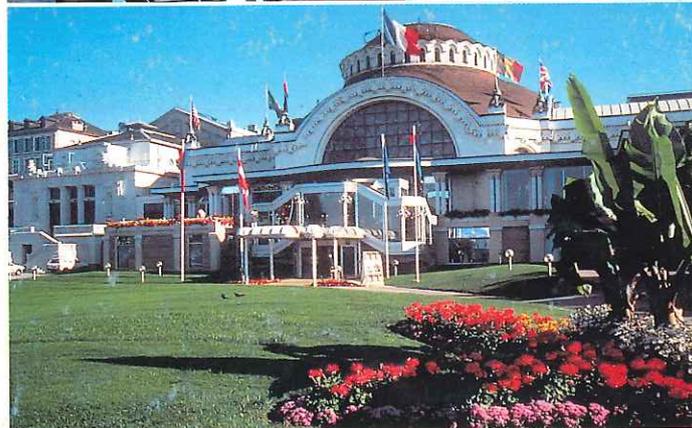
Le soir, de 19 h 30 à 22 h 30, l'ambiance se fait feutrée et musicale.

Les dimanches et jours fériés, La Toque Royale vous propose un brunch à l'américaine entre 11 h et 15 h.

DANSEZ !

Au Régent, le night-club du Casino, attractions, revues, orchestres se succèdent du mardi au samedi.

Discothèque après le spectacle.



JOUEZ !

Osez le grand frisson des jeux traditionnels européens et américains : roulette française et anglaise, black-jack, punto-banco...

Profitez de l'entrée libre aux jeux automatiques dès 10 h du matin, 200 machines : vidéo-poker, rouleaux, grand choix de progressifs, mises de 1 F, 2 F, 5 F, 10 F et 100 F.

Bénéficiez des nombreux avantages du Club 777.



CASINO ROYAL EVIAN

Renseignements
et Réservations :
50.75.03.78
Poste 777